

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 24 novembre 2014

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Désignation des Vérificateurs aux comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Gahouchi, Durenne, M. Arens.....	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon	1
<i>Discussion générale</i>	2
<i>Vote</i>	2
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	3
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2)</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	3
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Wahl, Collignon.....	3
<i>Reprise de la séance</i>	3

<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2) (Suite).....</i>	<i>3</i>
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wahl, Mmes Gahouchi, Salvi, M. Daele, Mmes Lecomte, Durenne, Zrihen, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	6
<i>Reprise de la séance.....</i>	<i>15</i>
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Wahl, Daele, Mme Lecomte	15
<i>Vote</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wahl.....	21
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	<i>21</i>
<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et Ibis).....</i>	<i>21</i>
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	<i>21</i>
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	21
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, M. Wahl, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	22
<i>Examen et votes des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wahl.....	23
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2015 (Doc. 69 (2014-2015) N° 1).....</i>	<i>24</i>

<i>Reprise de la séance</i>	24
<i>Interpellations et questions orales</i>	24
<i>Question orale de M. Crucke à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les investissements du plan Juncker »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	24
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la coopération avec la Région flamande et la Région bruxelloise »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	25
<i>Question orale de M. Henry à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les fonds structurels européens »</i>	27
<i>Liste des intervenants</i>	28
<i>Abréviations courantes</i>	29

Présidence de M. Mouyard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 7 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Désignation des Vérificateurs aux comptes

M. le Président. - Nous pouvons donc passer à la désignation des Vérificateurs aux comptes de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2013. Le règlement prévoit qu'il y ait un vérificateur aux comptes par groupe politique reconnu. Pouvez-vous me faire des propositions ?

La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). - Oui, mon groupe propose Mme Bonni.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Président, mon groupe propose M. Mouyard.

M. le Président. - Quelle surprise ! Merci.

M. Arens (cdH). - Mon groupe propose Mme Salvi.

M. le Président. - À l'unanimité des membres, Mme Bonni, M. Mouyard et Mme Salvi, sont désignés en qualité de Vérificateurs aux comptes.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - La question orale de M. Maroy, sur « la gestion des inondations en milieu urbain » à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, est reportée.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 2) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je serai bref sur la partie ajustement où il y a peu de choses, quelques petits glissements techniques et ajustements au sens propre et strict du terme.

D'abord sur l'article 09.01 « Conseil économique et social de Wallonie ». Vous voyez que comme pour les deux années précédentes, 2 012 et 2 013, une dotation complémentaire de 300 000 euros a été octroyée pour une raison très simple, c'est que la dotation du CESW, comme celle de l'ensemble des OIP d'ailleurs, est inchangée depuis 2009, mais, vous le savez, les frais de personnel, eux, liés notamment à l'indexation et au barème augmentent et donc, afin de faire face à ce

déficit récurrent aux comptes qui impacte négativement le solde de la Région, nous avons cette majoration.

Pour l'avenir, ce sous-financement chronique du conseil a été pris en compte, puisque, vous le verrez lors de l'élaboration du budget 2015, le CESW bénéficiera d'un relèvement de sa dotation dès l'initial, ce qui permettra de ne plus devoir le faire à l'ajustement. Je pense que c'est un principe de bonne gestion budgétaire.

Au programme 09.03 qui concerne le SePAC, vous aurez constaté une demande de majoration de crédits à hauteur de 592 000 euros, sur l'article relatif au coût de fin de législature sur les moyens supplémentaires qui servent à prendre en charge, notamment, les allocations forfaitaires de départ et les primes de fin d'année des agents qui ne font plus partie des cabinets de la nouvelle législature. C'est un ajustement que l'on trouve classiquement la dernière année de la législature.

Au sein du programme 09.06 qui concerne le Secrétariat du gouvernement, vous avez pu noter que différents transferts sont intervenus des articles de l'ancienne vers ceux de la nouvelle législature, transferts à somme nulle qui correspondent simplement à la reprise du reliquat des articles.

Au programme 10.03 concernant la Présidence et la Chancellerie, je soulignerai notamment le fait qu'une subvention complémentaire est octroyée au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour renforcer ses moyens d'action. Il s'agit d'une thématique qui me paraît particulièrement importante, qui a déjà souvent été évoquée dans notre commission d'ailleurs, et cette augmentation de crédits a été opérée par compensation interne au sein de mes budgets, ce n'est donc pas une augmentation globale de mes budgets.

De la même manière, par compensation interne, vous trouverez à l'article 33.05, des moyens complémentaires en liquidation, uniquement, pour réduire l'encours sur la subvention de l'Institut Jules-Destrée et, enfin, des moyens supplémentaires, article 33.07, pour l'ASBL Mons 2015, afin de réduire l'encours, là aussi, dans l'année même de sa raison d'être.

En ce qui concerne les programmes relatifs au cofinancement européen au sein du programme 32.01 relatif à la programmation 2007-2013, vous avez certainement remarqué que la provision interdépartementale a quasiment été ramenée à zéro en crédit de liquidation.

Ces moyens ont été transférés vers les articles de cofinancements des différents ministres fonctionnels selon les besoins exprimés par les administrations en cette fin d'année. Pour rappel, ce sont 44 millions d'euros en moyens d'action, 171 millions d'euros en moyens de paiement à l'initial, complétés par quelque 28 millions d'euros en moyens de paiement à

l'ajustement qui ont été répartis sur les articles de cofinancement européen.

Enfin en ce qui concerne le programme 34.01 « Programmation 2014-2020 », une provision de 10 millions d'euros avait été constituée à l'initial pour couvrir les éventuels premiers engagements de la programmation. Ceci étant, vu le retard pris par la Commission européenne dans les décisions d'approbation des documents de programmation, aucune sélection de projets n'interviendra avant le début 2015 et, donc, cette provision n'est plus nécessaire et a été réaffectée à des projets de la programmation 2007-2013.

Voilà, Monsieur le Président, une très rapide introduction, mais vous savez, le ministre-président a très peu de budgets et, puisqu'il a peu de budgets, il a peu d'ajustement à faire.

M. le Président. - Nous allons pouvoir entamer les discussions sur l'ajusté 2014. Ce que je vous propose c'est que lorsque vous poserez vos questions, si ce n'est pas dans le cadre d'une discussion générale, mais que cela concerne plus spécifiquement une division organique ou encore un programme, de le signaler pour que tout le monde suive plus facilement et que la réponse se fasse de manière tout aussi efficace.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close

Vote

M. le Président. - Nous allons passer au vote sur projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc.57 (2014-2015) N° 1)

La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 7 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre-président de la Région wallonne.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 2) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1ter) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 2).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

M. le Président. - Je propose que l'on commence avec l'exposé général de M. le Ministre-Président en espérant que, par la suite, une personne de la Cour des comptes nous rejoindra.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, excusez-moi, mais il est quand même de coutume pendant l'exposé du ministre que le représentant de la Cour des comptes soit là.

M. le Président. - Cela me paraît logique effectivement.

M. Wahl (MR). - Sans quoi, il vient faire un exposé sans avoir pu entendre l'exposé fait, en l'occurrence, par le ministre-président. Cela me semble un peu contraire à nos usages.

M. le Président. - Tout à fait. Merci de le rappeler Monsieur Wahl.

Je vous propose donc une suspension de séance.

M. Collignon (PS). - Attendez. Je veux bien tout ce que l'on veut, mais la Cour des comptes a-t-elle fait l'une ou l'autre annonce en disant qu'elle s'en référerait... C'est vrai que c'est l'usage, mais il est souvent de coutume qu'elle ne soit pas représentée partout. Il faudrait vérifier la chose. Je ne suis pas contre la suspension, mais il ne faudrait pas allonger pour allonger.

M. le Président. - Monsieur Collignon, autant pour l'ajusté, ils ont dit qu'il n'y avait pas de remarque et qu'ils ne seraient pas présents, autant pour le budget, ils ont annoncé leur présence.

Je vous propose donc une suspension de séance jusqu'à leur arrivée.

- La séance est suspendue à 14 heures 15 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 17 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1TER)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 2) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 2)
(Suite)

M. le Président. - Je vous propose de reprendre nos travaux.

Nous nous sommes donc inquiétés de savoir qui viendrait en Commission pour la Cour des comptes et la réponse que nous avons reçue est qu'étant donné qu'il n'y a pas de remarque, comme pour l'ajusté, la Cour des comptes n'a pas – contrairement à ce que l'on m'avait dit – prévu de nous envoyer quelqu'un.

Ceci étant dit, je vous propose de passer à l'exposé de M. le Ministre-Président.

Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Maignette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, ce ne sera pas trop long non plus, un petit peu plus quand même que l'ajustement, mais rien de fondamental dans ces budgets, vous allez le voir.

D'abord, vous savez que dans le cadre des économies générales qui ont été décidées par le Gouvernement wallon, on trouve un certain nombre de réductions linéaires et vous allez voir que ces réductions linéaires sont appliquées là où elles doivent être appliquées, mais elles ne le sont pas de manière absolue, c'est-à-dire que chaque fois que l'on doit appliquer une réduction de 7 ou de 15 % selon les postes, on vérifie, ligne par ligne, que l'on ne va pas atteindre un budget qui serait un budget particulièrement délicat. J'ai entendu dire que l'on toucherait aux écoles de devoir, et cetera. On fait évidemment cela avec beaucoup de discernement et on veille à extraire de ces efforts ceux qui nous paraissent devoir l'être en le compensant par ailleurs.

C'est le cas par exemple pour les réductions de 15 % sur les budgets liés aux études et communications et les subventions facultatives. Les réductions sur ces deux catégories de dépenses ont été réalisées de manière linéaire. Cependant, n'ont pas été touchées par ces économies, les subventions accordées au bénéfice des acteurs suivants : les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté, ceux qui sont appliqués dans les problèmes liés à l'habitat permanent, à la médiation des gens du voyage ainsi que les subventions à la Communauté germanophone et à l'Agence pour la formation tout au long de la vie. Ce sont les bonnes relations entre les entités fédérées, les autres ce sont des matières qui nous paraissent particulièrement vulnérables et que donc nous avons voulu épargner de cet effort.

Au final cette opération représente donc dans mes budgets une diminution de crédit de près de 2 000 000 d'euros, principalement sur ces budgets de communication, d'études et de subventions facultatives.

En ce qui concerne les OIP, là aussi, des mesures d'économies structurelles sur les OIP afin de neutraliser tout impact SEC, négatif dans leur chef, ont dû être opérées. Très concrètement, ces mesures consistent d'abord en une remise à niveau de la dotation intégrant les impacts SEC négatifs prévus structurellement, c'est-à-dire les dépenses structurelles financées auparavant en puisant dans les réserves. C'est donc une opération fondamentalement technique aussi. Ces OIP, pour beaucoup d'entre eux, étaient structurellement déficitaires, mais compensaient ce déficit en allant puiser dans leurs réserves. Les réserves étant désormais consolidées, quand ils vont puiser dans les réserves, c'est comptabilisé en impact SEC et il faut pour cela d'abord les remettre à niveau et puis leur dire : « Maintenant, on ne touche plus aux réserves, puisque, si vous y touchez, vous allez vous remettre en déficit ».

C'est cette opération que l'on fait, que je fais ici. Mais vous verrez que l'ensemble de mes collègues membres du Gouvernement wallon fait de la même manière.

Ensuite, sur base de cette dotation adaptée, on demande une économie structurelle de 10 % qui sera faite en trois temps : 5 % en 2015, 8 % en 2016 et 10 % à partir de 2017.

Une analyse approfondie des budgets et des comptes des OIP dépendant de la Présidence a donc été réalisée dans cet esprit. Il s'est ainsi avéré que certains OIP de mon ressort présentaient effectivement un déficit récurrent qui justifiait le recours à l'utilisation de leurs réserves. Il s'agissait en l'occurrence de WBI, Wallonie-Bruxelles International, et de l'IWEPS. Il a donc été décidé de remettre à niveau leurs dotations, parallèlement à la mise en œuvre des économies structurelles demandées.

Pour le reste, l'initial 2015, vous trouvez dans la division organique 01, la dotation au Parlement wallon. Vous comprendrez que dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, j'émettrais le moins de commentaires possible. Une augmentation de 10,4 millions d'euros par rapport au budget initial 2014 qui vise à permettre la prise en charge principalement des indemnités de sortie et des frais liés à l'installation des nouveaux parlementaires, en évitant tout prélèvement dans les réserves – là aussi, de la même manière, puisque auparavant, c'est ainsi qu'il était pratiqué. Ceci étant, en accord avec le Parlement, une réévaluation des besoins sera effectuée l'an prochain, vu la nature ponctuelle de certaines charges qui sont liées au début de la législature et ne sont pas forcément structurelles.

Dans la même division organique, vous voyez que la dotation au service du médiateur a été indexée par rapport à 2014 afin de faire face notamment aux charges de rémunérations du personnel statutaire de l'institution, dépenses incompressibles.

À la division organique 02, les dépenses de cabinet ont été calculées selon la disposition prévue dans l'arrêté du Gouvernement du 24 juillet 2014, dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre ici. Vous voyez que le montant total des crédits de cabinet de la direction organique 02 ne sera pas indexé au cours de cette législature, soit un gel de cinq ans de ces crédits qui fait suite au gel déjà en vigueur depuis 2009.

Le programme 09.01 qui est le programme concernant le Conseil économique et social – j'ai déjà eu l'occasion d'en dire un mot à l'occasion de l'ajustement – le CESW souffrait d'un sous-financement chronique qui imposait, là aussi, le versement d'un complément de dotation lors des ajustements successifs. Afin de remédier à cette situation de manière structurelle, après là aussi, avoir imposé une économie de 5 % sur la dotation de 2014 indexée, il a été décidé d'octroyer une

remise à niveau équivalente au déficit prévu pour 2015. Le CESW s'est inscrit, en contrepartie, dans un programme de réductions structurelles de ses coûts.

En ce qui concerne le SePAC au programme 09.03, vous aurez noté la création de trois nouveaux articles qui consistent en fait en la centralisation d'un certain nombre de frais, notamment les charges d'entretiens, des frais d'assurances et l'abonnement presse pour l'ensemble des cabinets ministériels. Autrefois dispersés entre les différents cabinets ministériels, ils sont désormais centralisés au SePAC.

Par ailleurs, l'article « Charges liées à la fin de législature » n'est plus alimenté en 2015, puisque nous sommes en début de législature. Ceci explique la diminution sensible des crédits. Ce gel a, évidemment, un effet conjoncturel.

Dans le programme 09.06, le secrétariat du Gouvernement relève d'une baisse des crédits de 200 000 euros qui est due au transfert vers le budget du SePAC des moyens pour la prise en charge de l'abonnement de l'ensemble des gouvernements à Belga. Autrefois, c'était le secrétariat du Gouvernement qui payait pour tous les cabinets. Par ce transfert, c'est le SePAC qui payera cette baisse de crédit.

Le programme 09.09 qui concerne les relations extérieures. Là aussi, les budgets de WBI présentaient un déficit, depuis plusieurs années, qui l'obligeait à ponctionner dans ses réserves. Là aussi, afin d'éviter tout impact SEC négatif, il a été décidé de procéder à une remise à niveau de la dotation WBI à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Pour l'année 2015, son budget est donc à l'équilibre avec en prime une diminution de 2 millions d'euros de ses dépenses par rapport à 2014. WBI s'est en effet inscrit dans un plan d'économie triennal. Pour 2015, ses économies ont été réalisées sur les frais fixes : les frais de représentation à l'étranger, les frais de communication ainsi que les budgets des événements exceptionnels.

Au programme 09.11 qui concerne l'IWEPS, tout comme WBI, l'IWEPS présentait des budgets en déficit depuis plusieurs années. Pour remédier à cette situation, éviter tout impact SEC de ponction sur les réserves, de la même manière, une révision de la dotation a été octroyée, là aussi, après diminution de 5 % de celle-ci. La dotation se monte ainsi désormais à 5,7 millions d'euros. En contrepartie, l'IWEPS s'est engagé, lui aussi, dans une dynamique de réductions de ses dépenses, notamment ses frais de fonctionnement et les coûts relatifs aux missions décrétales qui lui sont confiées. Grâce à la conjonction de ces différents facteurs, le budget 2015 de l'IWEPS vous est présenté à l'équilibre.

Au programme fonctionnel 10.01, les crédits des deux partis ont été sensiblement augmentés afin de

financer les développements de la base de données Euroges, imposée par la réglementation de la programmation européenne 2014-2020 pour les fonds structurels. Cela s'est fait via des compensations internes au sein de mes budgets, donc aucune augmentation.

Pour le programme 10.02 relatif au secrétariat général, vous remarquerez que des diminutions linéaires de 15 % ont bien été réalisées sur les articles d'études et communication ainsi que sur les subventions facultatives.

En ce qui concerne le programme 10.03 – Présidence et Chancellerie – un nombre important de réductions de 15 % sur les articles relatifs aux études et communications et aux subventions facultatives. Toutefois, comme je l'ai indiqué, nous avons décidé que certains bénéficiaires ne devaient pas être touchés : les acteurs de la lutte contre la pauvreté, de l'habitat permanent, mais aussi les acteurs impliqués dans la formation et la recherche de la formation de la paix et la sécurité - le GRIP notamment qui nous aide beaucoup dans les analyses liées, comme vous le savez sans doute, aux octrois d'autorisations d'exports pour l'armement.

J'en arrive maintenant au programme 10.04 « La coordination des fonds structurels ». Vous avez pu noter une diminution à l'AB 12.01 qui concerne les études relatives à la gestion des fonds structurels. Elle tient au fait que les coupons actuels de démarrage de la programmation 2014-2020 ont été partiellement pris en charge en 2014. Néanmoins, les travaux de la *task force* qui est chargée d'éclairer le Gouvernement wallon dans le choix des projets continueront en 2015 et des réunions de comités de suivi devront également être organisées au cours de cette année, ce qui explique que les crédits des articles 12.01 sont encore supérieurs à leur niveau de 2 013.

Notons également que les dotations des agences FSE et AEF ont été indexées grâce à des compensations internes.

Le programme 17.02 qui concerne les affaires intérieures accueille la seule politique issue de la sixième réforme de l'État qui est transférée à la présidence. Il s'agit, comme vous savez, de la reconnaissance et de l'indemnisation des victimes en cas de calamités publiques. Pour faire face à cette nouvelle responsabilité, le Fonds wallon des calamités naturelles a été créé. L'article 41.01 de ce programme correspond à la dotation de ce fonds pour le volet calamités publiques puisqu'il y a par ailleurs calamités agricoles que vous retrouverez chez mon collègue le Ministre Colin.

Je tiens également à signaler qu'un cavalier budgétaire a été créé afin de pouvoir, le cas échéant, réalimenter, le Fonds wallon des calamités naturelles, à partir de l'ensemble des articles du budget wallon, afin de ne pas abuser des cavaliers budgétaires. Mais, par essence, il est impossible de prévoir les calamités

naturelles et donc il faut prévoir un mécanisme budgétaire qui nous permet, le cas échéant, de réalimenter ce fonds.

Enfin, je termine avec les divisions organiques 32 et 34 qui abritent les réserves interdépartementales relatives au cofinancement européen. En ce qui concerne la division organique 32 relative à la programmation 2007-2013, 201 millions d'euros ont été prévus en cas de liquidation, pour faire face aux besoins financiers identifiés par les administrations fonctionnelles sur base des projections de dépenses des opérateurs. De ces 201 millions d'euros, 50 millions d'euros ont déjà été inscrits sur les articles de bases au sein des programmes respectifs des différents ministres fonctionnels. Le but est de disposer, dès le début de l'année, des moyens de paiements nécessaires à la liquidation rapide des déclarations de créances traitées par les administrations en fin d'année 2014. Puisque la programmation s'achève très logiquement, il n'y a aucun moyen d'engagements qui a été prévu à cette division organique.

Pour la division organique 34, en revanche, qui concerne la programmation 2014-2020, je rappelle que suite au retard pris par la Commission européenne dans l'approbation des programmes opérationnels FEDER et FSE, aucun projet n'a pu être sélectionné en 2014. C'est donc 2 015 qui sera le véritable lancement de la nouvelle programmation. C'est pourquoi des moyens importants ont été prévus : pas moins de 663 439 000 000 d'euros en moyen d'engagements, inscrits dans la provision interdépartementale de la division organique 34 pour permettre l'engagement budgétaire concomitant à la sélection des projets par le Gouvernement wallon. Par ailleurs, un montant de 66 000 000 d'euros a été prévu en moyen de paiements afin de liquider d'éventuelles avances que nous avons évaluées, prudemment, à 10 % du montant engagé.

Voilà, chers collègues, ce que je tenais à vous préciser sur ce budget initial 2015 concernant mes matières spécifiques qui, vous l'avez vu, ne sont pas non plus extrêmement larges.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je remercie M. le Ministre-Président pour le développement qu'il a fait et la présentation que nous venons d'entendre.

Je suppose que nous pourrions avoir dans un premier temps, les questions d'ordre plus général avant d'ensuite venir programme par programme, dans un deuxième temps.

M. le Président. - Je vous propose de travailler de la sorte.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre-Président, vous avez expliqué un certain nombre d'augmentations. Vous avez présenté un certain nombre de dépenses. Vous avez parlé de l'augmentation de la dotation au Parlement wallon, mais ce sera présenté par le Président du Parlement lui-même lors d'une prochaine réunion de la commission compétente. Ce montant, comme vous l'avez signalé, est essentiellement la prise en charge des indemnités de sortie de nos anciens collègues.

Par ailleurs, je constate et je reste à ce niveau-là dans les aspects plus globaux, une certaine augmentation dans les dépenses. Il y a une augmentation des dépenses de cabinets : +14 %, près de 400 000 euros. Je vois une augmentation des dotations au CESW : +8 %, WBI : +15,73 %, l'IWEPS : +11,21 %. Il y a une série d'éléments que l'on peut constater. Cela m'amène à poser un certain nombre de questions.

En ce qui concerne les dépenses de cabinets, je suis un peu perplexe puisque lors d'une question orale, je vous avais interrogé sur le nouveau mécanisme mis en place à cet égard. J'ai questionné de la même manière, par ailleurs, le Ministre-Président à la Communauté française pour avoir une réponse en tout point identique, sinon, des différences en ce qui concerne les chiffres eux-mêmes. Dans la réponse donnée à l'époque à propos de ce nouveau mécanisme, vous m'aviez expliqué et exposé, M. Demotte a fait la même chose, que je verrais plus clair lors de la présentation du budget. Malheureusement, sauf les explications nouvelles, je ne vois pas beaucoup plus clair. Je me permets brièvement et schématiquement de rappeler le mécanisme utilisé, au lieu d'un budget global attribué par cabinet ministériel et pour l'ensemble des cabinets, il y a une méthode intéressante qui a pu être retenue, c'est de fixer un montant par équivalent temps plein. Ce sont le nombre d'équivalents temps plein dont chaque ministre peut disposer qui sert de base au budget global du cabinet concerné. Il est normal ainsi que M. le Ministre-Président, que les vice-ministres-présidents, aient plus de disponibilité et plus de possibilités, puisqu'ils ont des fonctions qui leur sont spécifiques et qui doivent être transversales sur l'ensemble des matières qui doivent être gérées par le Gouvernement wallon. Pas de problème à ce qu'il y ait des budgets pour ce faire, d'autant plus que je le dis à l'aise, je le reconnais bien volontiers, depuis un certain nombre d'années, il y a eu des diminutions substantielles des moyens de fonctionnement des cabinets et surtout du nombre de personnes qui y sont engagées.

On entre dans un autre mécanisme puisque c'est une masse budgétaire qui tient compte d'un certain nombre de personnes dont chaque ministre peut disposer, que le ministre les ait ou non. C'est ici que je ne vois pas plus clair dans le budget, Monsieur le Ministre-Président, à

savoir qu'il faut pour bien connaître et pour bien comprendre quels sont les moyens de fonctionnement d'un cabinet ministériel, il faut que nous puissions savoir quels sont les emplois qui sont effectivement à charge du cabinet ministériel. Dès lors, je voudrais connaître le nombre de personnes qui travaillent dans les cabinets ministériels, mais qui sont détachées de l'administration ou d'un OIP et qui sont toujours payées par leur administration d'origine. C'est une charge salariale en moins, pour autant, si j'ai bien compris le mécanisme de fonctionnement et de l'arrêté du Gouvernement du mois de juillet dernier, qu'inévitablement ces montants restent à disposition du cabinet. Je ne vois plus très clair et je ne parviens pas à comprendre, mais je souhaiterais comprendre au moment du budget 2015, la manière, dont tout cela va fonctionner, en admettant bien volontiers que pour qu'un cabinet ministériel puisse fonctionner sous les deux ministres-présidents, il est normal qu'il y ait des personnes détachées de l'administration ou d'un certain nombre d'OIP, et ce, en raison de leurs compétences spécifiques. Il n'y a, de ma part, aucune critique formelle, ni même de fond.

Par contre, qu'est-ce que cela signifie ? Pour 2015, dans le cabinet du Ministre-Président, quels seront les montants affectés réellement à l'emploi, aux salaires ? Quel est le nombre de personnes engagées ? Ce qui implique de savoir combien de personnes sont détachées au cabinet, mais restent prises en charge par leur administration d'origine ou par leur OIP d'origine ? Je souhaiterais avoir des précisions.

En ce qui concerne les organismes d'intérêt public, sur base des chiffres en notre possession, il est difficile de soutenir que des mesures d'économies aient été prises à cet égard. Après une imputation de la dotation indexée de 5 %, le Gouvernement inscrit des crédits pour prendre en charge soit les déficits structurels, soit les dépenses structurelles antérieures. S'agit-il dès lors – je souhaiterais avoir une explication complémentaire – d'apurer l'encours de ces organismes résultant par exemple de dépenses consenties par des projets initiés par le Gouvernement ? Je pense à l'opération de *branding* et la promotion de la marque Wallonia. Je souhaiterais voir plus clair à ce propos, d'autant plus que si la dotation de la Région à l'égard de WBI est en augmentation, celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en diminution. Pourrait-on avoir une explication à cet égard ? J'essaie simplement de voir clair dans les décisions et les choix faits pour pouvoir apprécier ensuite réellement la situation.

Ne devait-il pas y avoir un effort des deux entités à cet égard ? Je suppose que les deux gouvernements se sont forcément concertés à ce propos. Je voudrais comprendre le mécanisme qui a été suivi. A-t-on voulu d'une part alléger le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Bref, quel est le *modus operandi* de ce mécanisme qui semble apparaître à la lecture des informations budgétaires que nous possédons ?

J'aurais souhaité également connaître le coût final du *branding* et de la promotion de la marque Wallonia, à savoir si une enquête de satisfaction ou d'impact a été menée pour appréhender le résultat de l'opération.

Je sais que mes collègues vont également intervenir dans le cadre de la discussion générale en ce qui concerne le plan PLUIES. Je me limiterai donc à cette première intervention et à ces quelques développements.

M. le Président. - La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je voudrais d'ores et déjà m'excuser puisque je suis un peu enrôlée.

Même si vous disiez que votre budget était un petit budget, effectivement, il représente 5 % du budget wallon total. Le budget afférent aux compétences du ministre-président s'inscrit dans la même volonté de respect des engagements du Gouvernement wallon. Il s'agit des préservations des citoyens, du maintien de la dynamique économique et, dans ce contexte, de la recherche d'économies.

Je voudrais mettre en exergue quatre points en termes de respect des engagements du Gouvernement.

Le premier, rappelons que presque 252 millions d'euros ont été inscrits en crédits de liquidation pour poursuivre la dynamique mise en place à travers le plan Marshall 2. vert et qui a déjà montré ses effets incitatifs sur l'économie wallonne.

Le deuxième, le Gouvernement a prévu les crédits d'engagement nécessaires pour couvrir les besoins pour les nouveaux appels des pôles de compétitivité.

Troisièmement, concernant le budget de la présidence, les moyens nécessaires pour lancer la nouvelle programmation de fonds structurels et clôturer l'ancienne sont prévus dans ce budget.

Quatrièmement, je voudrais aussi mettre en exergue que les budgets réservés au redéploiement économique, que ce soit via le plan Marshall ou les cofinancements européens, sont bien préservés.

En ce qui concerne les recherches d'économies, je pointerai que le secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle interne des cabinets, le secrétariat du Gouvernement wallon, le secrétariat général, le service de la Présidence et la Chancellerie, la coordination des dossiers relatifs aux fonds structurels, le service e-communications et documentations, voient leurs crédits diminuer dans le cadre des diminutions transversales décidées par le Gouvernement. Ces diminutions participent aux mesures d'économie décidées dans le cadre de ce budget initial 2015.

De plus, vous l'avez dit, on constate une requalification de la dotation des OIP. Cela permettra

d'éviter que ces derniers ne puisent – comme vous le disiez – dans leurs réserves, ce qui aurait eu un impact SEC négatif.

Si ces dotations sont en général légèrement à la hausse, elles s'inscrivent dans une trajectoire budgétaire d'économie à plus long terme et dans la volonté de recherche d'un budget en équilibre.

Sur la préservation du citoyen, outre le maintien des politiques au plan Marshall 2.vert et aux fonds structurels européens, pointons encore quelques mesures plus particulières qui illustrent bien cette volonté de préserver le citoyen de la crise que nous traversons et – vous l'avez dit – suite à la régionalisation de la compétence d'indemnisation financière pour les dommages causés par des calamités publiques, un fonds wallon des calamités naturelles a été créé. Celui-ci est alimenté à hauteur de 5,5 millions d'euros. Ce maintien des moyens permettant d'indemniser la population victime de calamités publiques ou agricoles s'inscrit dans cette logique.

On constate, dans l'ajustement 2014, que les crédits destinés au réseau wallon de lutte contre la pauvreté sont augmentés afin de renforcer les moyens du réseau. Dans le budget 2015, ces crédits sont également en légère hausse. Vous aviez dit vouloir faire de la lutte contre la pauvreté une de vos priorités. Nous pouvons constater que cela n'était pas une vaine promesse, mais un réel engagement.

Je voulais aussi pointer le maintien ou la hausse de plusieurs subventions, celle au GRIPS, groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, qui entend contribuer à la diminution des tensions internationales et travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

Je voulais aussi pointer la petite hausse aux institutions et associations privées et publiques chargées de la concertation locale en matière d'habitat permanent, celle aussi à un organisme spécialisé en matière d'accueil des gens du voyage. Lors de la précédente législature, nous les avions rencontrés. C'était une demande du terrain. Aussi, le maintien de la dotation à l'Agence du fonds social européen ou à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, donne le ton en tout cas sur les choix politiques opérés et que nous partageons.

Alors, l'AEF permet notamment les échanges Erasmus que tout le monde connaît. Elle organise aussi des partenariats dans le cadre des projets de mobilité pour apprenants, dans les projets-pilotes liés au développement de l'éducation et de la formation professionnelle en Europe.

On connaît toute l'importance du plan Habitat permanent, la diversité de situations qui y sont liées,

qu'il s'agisse de personnes, des types d'habitat ou encore de campings, ou des parcs résidentiels, ainsi que les besoins en équipement de base et la reconversion de ces sites en zone d'habitat, ou la nécessité de reconversion des personnes en précarité.

En matière d'accueil des gens du voyage, il s'agit certes d'un budget limité, mais il a en tout cas le mérite d'être maintenu et consolidé. Il démontre aussi que notre Wallonie est toujours une terre d'accueil.

Enfin, on peut aussi déceler dans le maintien de la subvention au GRIPS, la volonté en tout cas de poursuivre la réflexion sur la résolution des conflits internationaux. Certes, ce ne sont que de petites mesures, mais elles témoignent d'une réelle volonté de préserver le citoyen, comme vous l'aviez dit lors de la présentation de la DPR.

Elles permettront en tout cas à chacun, dans une certaine mesure de s'émanciper, de se former ou encore, malgré la crise que nous connaissons, de se projeter dans l'avenir. Dans ces temps difficiles, il nous semblait utile de préciser que ce budget garde – en tout cas pour nous – des dimensions humaines et solidaires.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention dans la discussion générale ?

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez dit, un petit budget, néanmoins important, comme vient de le rappeler ma collègue, pour les personnes qui sont directement touchées par celui-ci.

Je commencerai donc, au nom de mon groupe, par me réjouir de la prise en compte, que ce soit au niveau de l'initial qu'au niveau du budget, de trois paramètres importants : le contexte économique extrêmement difficile ; les nouvelles normes comptables européennes délicates à appliquer et – vous l'avez rappelé tout à l'heure – les conséquences de la sixième réforme de l'État. J'y reviendrai un petit peu plus tard dans mon intervention.

Au niveau de l'ajustement 2014, mais aussi en partie à l'initial 2015, on a pu remarquer une série de variations inévitables – vous l'avez rappelé – sur lesquelles nous n'avons pas de question particulière, mais que nous souhaitons néanmoins souligner, car ces variations sont liées aux dernières élections et sont dès lors inscrites dans votre budget, l'organisation du scrutin, la fin des anciens cabinets, les différents collaborateurs, sorties de charges, et cetera.

Dans ce budget, comme ailleurs, on constate l'application généralisée de mesures d'économie transversale de 15 % de dépenses, de type études, communications et j'en passe. Cela nous semble toujours aussi pertinent, et ce, même après plusieurs exercices budgétaires qui sont chaque fois astreints aux

mêmes types d'efforts puisque, si l'on prend un petit peu de recul, on constate que ce type de crédit ne fait que diminuer petit à petit à chaque exercice, sans pour autant nuire, me semble-t-il, à l'emploi ou à l'économie wallonne, et ce, sans la moindre contestation des milieux concernés.

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'à une certaine époque, ces montants étaient sans doute trop élevés, mais cela pose, néanmoins, question. Par conséquent, il me semble justifié de continuer à faire des efforts sur ces postes puisque la facilité indolore avec laquelle ces baisses de moyens sont réalisées à chaque exercice pousse parfois à s'interroger sur la pertinence de certaines AB. Je vous laisse maître de les réorganiser, si cela s'avère nécessaire, au cours de la mandature.

Pour leur part, les OIP comme WBI, l'IWEPS ou encore d'autres organes comme les médiateurs, notre Parlement ou le CESW bénéficient, enfin, de l'indexation de leur dotation qui était plafonnée au niveau de 2009-2010. Ces mesures d'économies avaient été décidées sous la précédente législature et avaient forcé certains de ceux-ci à vider leurs réserves pour assumer quelques-unes de leurs dépenses structurelles. Cela était justifié, car à l'heure où tous devaient faire des efforts, il semblait illogique que certains continuent à accumuler des réserves grâce aux fonds publics qui étaient, année après année, indexés.

Néanmoins, après quelques années de ce régime, chacun conviendra qu'il devenait de plus en plus nécessaire de revoir ce dispositif, d'autant plus que les OIP ne sont pas tous logés à la même enseigne, au niveau de leurs réserves et dépenses obligatoires. Cependant, il y a une nouvelle règle avec une indexation des dotations, une diminution, ensuite, de 5 %, toujours par mesure de rigueur et, enfin, une majoration par les dépenses structurelles qui avaient été, auparavant, financées sur les réserves et donc, une responsabilisation de ces OIP qui continuent à contribuer à l'effort tout en bénéficiant de l'indexation. La responsabilisation maximale est une règle que nous ne pouvons que soutenir et nous nous réjouissons, par ailleurs, de ce nouveau dispositif mis en place.

Sujet suivant et de façon plus stratégique, les moyens liés au cofinancement européen qui ne sont pas touchés par des mesures d'économie et tant mieux. Nous considérons, en effet, qu'il s'agit là de financements essentiels pour le redéploiement économique wallon avec un effet de levier fondamental et important.

Dans ce budget, nous constatons, d'une part, le *phasing out* progressif de l'ancienne programmation 2007-2013 et, d'autre part, le *phasing in* de la nouvelle programmation 2014-2020. Toujours concernant les fonds européens et vous l'avez tout juste esquissé dans votre exposé, on sait que la Commission européenne a pris un tout petit peu de retard dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2020. Le

Gouvernement wallon indiquait cependant qu'à un certain moment il serait en mesure de procéder à la sélection des projets au cours de l'année 2015 et, le cas échéant, de payer déjà des avances aux opérateurs. Il serait intéressant que vous puissiez nous en dire davantage sur le calendrier prévu. Vous avez parlé de la *task force* tout à l'heure, quelles sont les prochaines échéances ? Que cela représente-t-il pour les différents opérateurs ? Vous savez que de nombreuses villes sont dans les starting-blocks, Charleroi, Liège, Namur, Mons et j'en passe. Je crois que cela peut être l'occasion de faire le point sur la suite des opérations.

Je m'étonne que certaines AB de type défense facultative n'aient jamais été impactées par les mesures d'économie prises depuis 2009. Oserais-je les citer ? La subvention octroyée à l'Institut Jules-Destrée, mais également la subvention à Mons 2015. C'est un peu un dada, mais à l'heure où, symboliquement, chacun doit faire des économies, il est important que, là aussi, des économies puissent être opérées.

Vous me direz sans doute que l'on a diminué, à l'initial, la subvention Mons 2015. Par ailleurs, l'ajusté est en augmentation et quand, in fine, je fais les comptes, cela ne change pas grand-chose à l'addition. Symboliquement, là où tout le monde doit faire des efforts, il pourrait faire des efforts également.

J'en terminerai par une petite question sur le Mouvement wallon pour la qualité, la B30.07 qui est en légère diminution. Pouvez-vous nous expliciter tout l'intérêt de ce mouvement et des concepts qu'il défend aujourd'hui ?

Il y a aura une nouvelle AB dans le programme 17.02 avec la dotation au Fonds wallon des calamités naturelles. Ce fond des calamités fonctionnera-t-il, demain, de la même manière qu'il fonctionnait au niveau du Fédéral dans ses modalités pratiques ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, on parle en commission d'une faible partie du budget wallon. Celui-ci s'intègre dans un tout puisque, dans cet objectif de retour à l'équilibre, le Gouvernement wallon prévoit d'accomplir 60 % des efforts cette année.

Puisque nous faisons plus de la moitié du chemin cette année, nous pouvons nous poser des questions. Le retour à l'équilibre et le déficit sont liés à des changements de méthode comptable et aussi à un caractère plutôt conjoncturel, qui est limité à 2015 et 2016. Le Gouvernement a fait le choix d'aller vers cette réduction de déficit immédiate alors que nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de faire des efforts de manière aussi drastique et rapide, puisqu'il y a un débat au

niveau européen pour ralentir le rythme. De plus en plus d'observateurs indiquent que l'austérité est préjudiciable pour l'économie. La France a, par exemple, prévu de revenir -3 % en 2007.

Il y a, d'une part, les chiffres et, d'autre part, l'exemple que l'on donne. On a l'impression que le Gouvernement wallon impose l'austérité aux citoyens et puis, dès que l'on ouvre le budget au niveau des frais de cabinets, on voit une augmentation. Mes premières questions vont donc à cet endroit-là, comme M. Wahl.

De manière globale, il y a une augmentation de 300 000 euros de dépenses de cabinets. Il y a certains glissements de colonne en colonne. À titre d'exemple, on voit qu'il y avait des remboursements de traitement qui deviennent, maintenant, des traitements.

Je voulais connaître le nombre d'équivalents temps plein qui sont à charge du budget « dépenses de cabinet », ainsi que le nombre d'équivalents temps plein qui sont à charge de l'administration. Au final, lorsque l'on additionne ces deux montants, c'est à charge du budget wallon dans son ensemble et pas uniquement que cela soit dans une colonne ou dans une autre, les euros sont dépensés.

Je suis assez surpris de voir des augmentations de dépenses de cabinet, au sein de votre budget propre. Quelle somme doit-on ajouter de l'autre côté ? C'est-à-dire l'argent qui est dépensé par les administrations pour avoir une idée claire du coût total du coût des cabinets. Cela me paraît un besoin de lisibilité pour que l'on puisse savoir ce qu'il en est et quelles sont les dépenses du Gouvernement. Nous verrons le budget du Parlement wallon à huis clos, mais faisons la lumière sur les dépenses de cabinets.

J'aurais une question, vous l'avez abordé dans votre exposé, par rapport à Wallonie-Bruxelles International. La dotation de Wallonie-Bruxelles International est indexée, puis diminuée de 5 %, puis majorée par les dépenses structurelles antérieurement financées sur les réserves. Cela est conforme aux mesures d'économie que vous avez annoncées et qui touchent l'ensemble des OIP et des organismes assimilés. On passe donc de 20,3 millions d'euros à 23,4 millions d'euros. Vous nous avez parlé de l'impact SEC négatif lié à l'utilisation des réserves. Ma question est également technique, à savoir que lorsqu'un organisme n'utilise pas ses réserves, mais une dépense supplémentaire en budget courant de l'autre côté, on ne fait pas un simple transfert de l'impact SEC négatif. Puisque c'est de l'argent non dépensé d'un côté et qui est dépensé de l'autre.

Là, de nouveau, en termes de lisibilité, je voulais savoir ce qu'il en était exactement dans l'impact SEC, et quelle est la justification de la non-utilisation des réserves et le transfert en dépenses courantes.

Une question par rapport au volet développement durable. On a la suppression du financement de 35 000 euros visant le développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique. Ici, on voit la suppression de cet item et je voulais en connaître la justification, en sachant qu'il n'y avait pas eu de demandes de subsides qui ont été faites, c'est ce qui est indiqué dans vos justifications. Cette non-demande est-elle spontanée ou a-t-elle été sollicitée de la part du Gouvernement puisque quand on ne demande pas de budgets, on peut ne pas les demander parce que l'on n'en a pas besoin, mais également parce que le Gouvernement a dit qu'ils ne seraient pas donnés.

Enfin, une question par rapport au Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Les financements de ce plan consistent-ils uniquement dans le financement du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou y a-t-il des alinéas qui se trouvent à d'autres endroits au sein du budget ?

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre-Président, dans votre exposé, une petite remarque : vous avez indiqué des crédits d'engagement supérieurs pour le médiateur pour faire face à l'indexation ; or le montant est apparemment identique entre 2014 et 2015.

J'aimerais ensuite revenir sur le Fonds wallon des calamités naturelles qui, suite au transfert à la Région, pose la question de l'intérêt de la création d'un tel fonds sous forme d'OIP de type A. En effet, ce fonds sera géré par le personnel du SPW au sein de ses services. Cette interrogation est par ailleurs posée par l'inspecteur général des finances qui n'aperçoit pas vraiment la nécessité de ce pararégional, hormis le fait d'échapper à l'annualité budgétaire. Que répondez-vous à cela ?

On ne peut pas non plus évoquer le Fonds wallon des calamités naturelles sans souhaiter évoquer le plan PLUIES, bel outil visant cinq objectifs axés sur la prévention, déclinés en trente actions relevant de plusieurs ministres. Celles relevant de votre autorité sont l'intensification des coopérations intrabelges, l'implication régionale dans la gestion de crise, et l'intensification des coopérations internationales. C'est sur cette dernière que je souhaiterais m'arrêter tout d'abord un instant, précisément sur la coopération transfrontalière en matière d'inondation entre la Belgique et la France.

La coopération transfrontalière en matière d'inondation entre la France et la Belgique est longtemps restée lettre morte puisque malgré des objectifs et un plan d'action communs, les pays en étaient à deux stades différents de développement de la politique de prévention. Un exemple flagrant était la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et dans les constructions existantes et futures obligatoires en France, et non en Belgique. Le

programme d'initiative de communauté INTERREG III a apporté le soutien financier indispensable à la réalisation d'actions communes de part et d'autre de la frontière dans le cadre du Contrat de rivières. Quelles initiatives franco-belges de gestion solidaire des inondations à l'échelle d'un bassin transfrontalier ont été prises dans le cadre d'INTERREG IV ? Aucune allocation ne semble être dédiée à ce plan.

Comment comptez-vous coordonner ce plan PLUIES ? Quelles seront vos orientations en la matière ? Des budgets spécifiques seront-ils alloués ? Lesquels ? Pour quel montant ? Comment comptez-vous répondre à la résolution du Parlement adoptée en mars 2012 sur notamment la fixation d'un cadre réglementaire unique auquel chaque acteur concerné peut se référer, la détermination de la marche à suivre en cas d'inondation, l'élaboration d'un plan de crise en cas d'inondation conséquente, et cetera ? Cette résolution vous inspire-t-elle ? Ce dossier sera-t-il enfin pris en considération par ce Gouvernement, à sa juste importance ? Les effectifs SPW seront-ils renforcés ? Bref que comptez-vous faire et comment comptez-vous agir ?

Voilà pour ma première intervention.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je compléterai l'intervention de ma collègue concernant le plan PLUIES où effectivement je remarque qu'il n'y a aucune allocation. Il faut savoir que certaines communes sont en cours d'étude avec la province qui fait l'étude du plan Naquia complété par le plan PLUIES au niveau de la Région wallonne. Des études dans certaines communes se terminent et avec les relevés qui ont été faits, ces dossiers doivent être défendus auprès de la Région wallonne. On s'interroge tout simplement : que se passera-t-il ? Peut-on compter sur des subsides concernant ces plans PLUIES parce que beaucoup de citoyens concernés par les inondations sont vraiment « terrorisés » et traumatisés, car lorsque vous avez des inondations chez vous, je vous assure que c'est dramatique. Je peux les comprendre. Quand cela vous arrive une fois, passe encore, mais quand cela arrive deux ou trois fois sur quelques mois je vous assure que cela devient dramatique. Nous devons absolument les rassurer. Nous, au niveau de la commune, nous avons adhéré à ces plans et à ces études. Voilà pour compléter ce que ma collègue a dit.

Ensuite, je complète également ce que M. Daele avait dit concernant le Programme de développement durable qui avait été insufflé sous la précédente législature par Ecolo. Cette notion se déclinait dans une multitude de programmes comme actions transversales à poursuivre et se traduisait par des crédits bien spécifiques. Finalement, il est assez étonnant de constater que le programme dédié au développement durable ne bénéficie plus d'aucun crédit. Auriez-vous

une explication à fournir ou est-ce une manière de rompre avec l'héritage de la précédente législature ?

Je terminerai avec le programme 10.03 « Service de la présidence et de la chancellerie » qui est en nette diminution en crédits d'engagement, une diminution de 17 % en raison des mesures d'économie de 15 % prises dans les allocations relatives finalement aux études et subventions diverses. Il en va de même pour le programme 10.06 relatif notamment aux campagnes médiatiques. On note cependant que les moyens dédiés à la communication des membres du Gouvernement, y compris du ministre-président, dépassent largement les crédits inscrits dans ce programme. Dès lors, une remarque : nous resterons très vigilants sur ce point.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre-Président, pour les réponses que vous apporterez.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - J'aurais encore voulu intervenir sur WBI. Cela fait partie des annexes, mais je ne sais pas si on le fait maintenant. Ce n'est sûrement pas un reproche, sauf erreur de ma part, ou alors vous voudrez bien m'en excuser Monsieur le Ministre-Président, parce que cela signifierait que j'aurais été distrait, s'agissant d'une annexe vous n'en avez pas parlé dans votre exposé du budget WBI.

Oui ?! Alors j'ai été distrait. Peu importe, j'avais un certain nombre de remarques à faire même sans qu'il y ait de présentation par le ministre-président. Là n'est pas le souci. J'avais simplement le sentiment qu'à l'initial 2015, il n'y avait pas eu de présentation. Mais peu importe.

En ce qui concerne les recettes, la prévisibilité de celles-ci connaît une diminution plus que conséquente de 44 %. Ces recettes fonctionnelles découlent des activités de WBI, à savoir les activités du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, les recettes d'entrée de la salle de spectacles, les recettes dans le cadre de transports réalisés par WBI et les recettes générées par la vente des livres que l'organisme édite.

Je me pose une question sur cette très nette diminution ; soit elles ont été largement surestimées antérieurement, auquel cas vous faites une opération-vérité, ce que l'on ne peut qu'encourager, ou alors il y a une autre raison ou d'autres éléments que nous ignorons. Mais je vous remercie de bien vouloir apporter des précisions quant à ces recettes telles que ventilées.

Par contre, les recettes qui résultent d'activités exceptionnelles et de récupérations diverses, le 10.06, elles sont en progression énorme. Puis-je vous demander quels sont les financements exceptionnels qui permettront au WBI des recettes nouvelles ? Y a-t-il moyen d'avoir les précisions complémentaires à cet égard ?

En ce qui concerne les dépenses, les rémunérations du personnel sont en diminution de 435 000 euros, soit 2,88 %. Puis-je vous demander combien d'équivalents temps plein travaillaient pour WBI en 2014 ? Combien seront-ils en 2015 ? Des départs, et le cas échéant des remplacements, sont-ils prévus en ce qui concerne le fonctionnement de l'organisme ?

Pour les rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'opérations à l'étranger, il y a une augmentation de plus 6 %. Puis-je avoir des précisions à cet égard ainsi que le nombre de personnes concernées en 2014 et 2015 ? Je constate que les dépenses relatives à la formation professionnelle du personnel, notamment dans le domaine qui me paraît extrêmement important de la pratique des langues étrangères, de l'informatique et des domaines spécifiques comme les marchés publics, sont en diminution de 18 %. C'est tout de même surprenant, j'aurais souhaité avoir là également quelques explications complémentaires parce qu'inévitablement, en ce qui concerne les éléments que je viens de citer, pour cette formation professionnelle dans un organisme tel que celui-là, cela me semble tout de même tout à fait important et essentiel.

Il y a également l'augmentation de crédits d'engagement dans le cadre du soutien d'événements exceptionnels. Pour la Région wallonne, il s'agit de financer la participation à l'exposition universelle de Milan et la participation de la Wallonie à la présidence belge du Conseil de l'Europe. Est également prévue, en principe, une intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourrais-je avoir des précisions sur les répartitions à cet égard ? Il y a une augmentation des dépenses en matière de rayonnement économique régional, à savoir les stages IFAC et les stages pour fonctionnaires qui proviennent des ministères des Affaires étrangères des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Il y a une hausse considérable, 36 %. Puis-je avoir quelques explications à ce propos ?

Il y a une diminution des crédits d'engagement pour les subventions de projets régionaux dans l'aide au secteur de la solidarité qui sont reprises dans deux allocations, les 30.06 et 30.07, qui perdent respectivement 33 % et 37 % de leurs moyens. Merci également, Monsieur le Ministre-Président, de bien vouloir nous apporter quelques éclaircissements à ce sujet et sur les raisons de ces diminutions.

Je pense avoir vu l'essentiel des éléments. C'est peut-être l'occasion, mais je ne sais pas si l'on peut le faire ici, Monsieur le Président, au moment d'un budget et surtout d'un premier budget de législature, il serait tout de même intéressant que le ministre-président puisse dans le cadre de ses compétences fonctionnelles nous apporter quelques éléments sur les orientations de la politique internationale et sur les actes prioritaires de la politique extérieure de la Wallonie jusqu'en 2019. Inévitablement, lorsque l'on parle des budgets et des compétences du ministre-président, que vous dites

réduits si vous vous en référez aux chiffres, il n'en reste pas moins que certaines de ces compétences – notamment en matière internationale – sont importantes. Je vois déjà les réactions...

(Rires)

Je vous vois déjà accrochés au micro ! Il ne s'agit pas d'interroger le Gouvernement sur ses intentions, cela ne se fait pas. Il y a une différence entre interroger le Gouvernement sur ses intentions et demander au Gouvernement une vision sur la politique internationale de la Wallonie telle que le Gouvernement entend la voir. Il y a bien entendu la Déclaration de politique régionale à laquelle on peut me renvoyer, mais l'on sait également que le moment du budget est le moment privilégié permettant aux différents ministres de mieux développer, au-delà des chiffres, les matières qu'ils ont en charge, leur programme, cela n'est pas une intention, c'est une promesse, c'est donc totalement différent. C'est l'occasion de véritablement voir, en la matière, une compétence qui est importante. Vous avez bien entendu les compétences de ministre-président avec le rôle que l'on peut deviner et que l'on sait, mais ici c'est une compétence particulière du ministre-président, à savoir les relations internationales. C'est le moment d'essayer d'avoir quelques explications. Je me rends bien compte que l'on ne sait pas avoir ici un débat exhaustif en la matière, celui-là devrait peut-être venir ultérieurement par un autre biais. En attendant, il me semble légitime, pour pouvoir apprécier les différents chiffres qui nous sont présentés, pour pouvoir examiner et bien comprendre ce que signifient certaines augmentations et certaines dépenses, que l'on essaie de voir à longue échéance et non pas simplement au terme de l'année 2015.

M. le Président. - Je peux simplement dire qu'un budget ce sont les intentions chiffrées d'une politique pour toute une année. J'entends bien que l'on ne questionne pas le Gouvernement sur ses intentions, mais on est dans le cadre du budget.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Mon collègue a bien vu les difficultés que l'on commençait à avoir par rapport aux questionnements qu'il avait. Donc nous sommes bien dans le cadre d'un budget, celui-ci marque un certain nombre d'intentions et celles-ci sont chiffrées. Mais de là à demander que l'on commence à faire une description de prospective jusque 2019, cela me paraît excessif pour l'exercice que l'on nous demande qui est bien celui d'examiner ce fameux budget 2015. J'entends bien la manière dont les questions sont posées, mais je voudrais que l'on se fixe simplement sur le travail que l'on nous demande de faire en commission budgétaire. Il est bien clair que la Déclaration de politique régionale nous donne l'ensemble du cadre et que c'est à chacun de vérifier si les propositions qui sont faites déjà pour cette année 2015 entrent bien dans ce cadre et que chacun se livre à ses conjectures par rapport aux stratégies qui sont

développées. Si nous commençons à mélanger à la fois, comme vous venez de le dire vous-même, Monsieur le Président, les intentions chiffrées dans le cadre d'un budget et de la prospective, je crains que nous ne partions dans des débats qui ne nous permettront pas d'avoir une vision claire de ce que nous devons attendre pour le budget 2015.

M. le Président. - Je répète ce que j'ai dit : le moment de l'examen du budget est un moment important où il me semble que l'on peut aborder un certain nombre de questions en commission et être large, si nécessaire, par rapport à l'année 2015 puisqu'un budget, comme vous le savez, ce sont les intentions chiffrées de la politique que le Gouvernement va vouloir faire pendant une année. Donc il ne me semble pas anormal, à un moment donné, que l'on puisse avoir un débat relativement large.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Comme je disais à mon excellente collègue, d'une manière assez légitime, me semble-t-il, même si certains s'en énervent, moi parfois aussi d'ailleurs, on demande désormais, par exemple, aux communes d'avoir des plans à très longues échéances, et même au-delà de la date de l'échéance électorale 2018, ce qui est tout de même assez surprenant, mais c'est ainsi. On doit aller avec les prévisions jusqu'en 2020.

Prenons, par exemple, le budget des travaux publics, pour prendre quelque chose de relativement plus concret. Ce n'est pas du tout péjoratif ce que je dis, Monsieur le Ministre-Président, vous allez comprendre.

Il est normal que si demain en commission, M. Prévot, nous dit : « Je prévois, pour 2015, tels et tels types de travaux et dans la liste de ce que vous me demandez, ceux-là seront pour 2016, ceux-là pour 2017, ceux-là pour 2018 », il n'y a rien d'anormal à cela, au contraire. Nous avons l'information et cela permet au ministre, et à travers lui le Gouvernement, de présenter un tout cohérent et personne n'aurait rien à y redire. Ici, dans le cadre des compétences du ministre-président, qui sont toutes aussi importantes, il est vrai qu'il est difficile, et pour moi de demander, et pour le ministre-président de me répondre, « Voilà ce qu'en matière internationale, je voulais faire en 2015, voilà ce que vais faire en 2016, en 2017 ». Donc je suis bien obligé de lui demander quelle est sa vision – et je ne dis pas l'intention – de la compétence qu'il assume en la matière pour la législature qui vient. Cela ne me semble pas anormal de le faire dans ce cadre-là au moment du budget.

M. le Président. - Merci Monsieur Wahl. J'ai entendu une petite voix à ma gauche qui disait : « Je vais le faire ». Peut-on considérer que l'on a fini ce premier tour de table ? Voilà, Monsieur le Ministre-Président, vous avez la parole pour répondre à ces différentes interpellations.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés. Je vais essayer de répondre de la manière la plus complète et précise possible, même si beaucoup de questions sont très précises et appelleront des compléments écrits, de même qu'un certain nombre de vos questions et interpellations, au-delà du budget, reposent non pas sur des intentions, mais en tout cas sur les finalités politiques qui sont derrière ce chiffre, ce qui est bien normal, mais sur quoi nous aurons largement l'occasion de revenir à l'avenir.

J'ai d'ailleurs entamé une réflexion avec le président du Parlement wallon. C'est évidemment au Parlement qu'il appartient de faire ces propositions, mais d'autres parlements, une pratique courante et qui permet d'avoir un bon débat est de demander au ministre d'accompagner le budget d'une note de politique générale en début d'année. Cela permet à chaque ministre d'expliquer ce qu'est l'intention ou, en tout cas, la finalité politique qui est derrière les chiffres. Cela permet d'avoir un débat annuel autour de chacune des priorités des ministres, cela me paraît une pratique intéressante, et ce à nouveau dans le respect de la séparation des pouvoirs. J'ai simplement fait offre de services au président du Parlement et c'est au Parlement qu'il reviendra de décider s'il souhaite aller dans ce sens. Cela permet d'éviter ces débats sur les intentions, les chiffres, et d'avoir vraiment une discussion politique autour de ces chiffres.

Je ne reviens pas, Monsieur Daele, trop longuement sur la question du rythme d'assainissement général. Je crois que tous ceux d'entre nous qui lisent les journaux ont bien compris que c'était un peu le mantra que les écologistes avaient décidé de faire passer dans le débat sur le budget. Les éléments de langage ont sans doute été transmis par vos services d'études.

Nous avons décidé de faire 2018, c'est un choix qui a été fait au moment où l'accord du Gouvernement wallon a été formalisé. C'est un choix qui est le résultat d'une longue réflexion et d'une longue discussion. Si nous nous étions mis à l'équilibre en 2015 comme certains le demandaient, il n'y a pas si longtemps, et comme d'autres gouvernements ont choisi de le faire, nous nous serions mis dans une situation tout à fait impossible pour la Wallonie.

L'année 2018, c'est un horizon qui est un horizon raisonnable et qui est un compromis entre la volonté de bonne gestion et de respect de nos engagements européens d'une part, mais la volonté aussi de ne pas se mettre dans un régime d'austérité qui aurait profondément mis en péril nos programmes et nos actions, et donc cet équilibre.

Quand vous dites que l'on fait les deux tiers de l'effort la première année, vous savez très bien – si vous ne le savez pas, je vous l'indique – que là-dedans, il y a le lissage des investissements qui compte à peu près

pour moitié, voire même pour un peu plus de la moitié de l'effort accompli. Si cela donne l'impression que l'on fait les deux tiers de l'effort la première année, vous savez très bien, cela a été largement expliqué et le sera encore dans les commissions concernées, que ce lissage est un exercice fondamentalement technique. C'est le passage d'une technique de comptabilisation à une autre technique de comptabilisation des investissements qui n'implique pas d'économie réelle. C'est une économie faciale, mais pas une économie réelle.

En ce qui concerne les OIP, il faut prendre, j'ai essayé de le faire, mais je reconnais que j'ai été rapide dans mon introduction, chaque situation séparément parce que chaque situation a appelé une réponse différente.

Si l'on prend le CESP – Mme Salvi l'a rappelé – dans le cadre du CESP, chaque année, en fin d'année, on constatait un déficit et on le compensait par une dotation à l'ajustement. On le fait encore en 2014, mais à partir de 2015, on met leur dotation à l'équilibre en augmentant légèrement le budget puisque l'on constate que ce déficit est un déficit structurel et justifié, ce qui permettra au CESP de remettre un budget à l'équilibre en 2015 et de ne plus s'acquitter de dotation d'ajustement à la fin. Par ailleurs, ils sont évidemment soumis au régime et aux mesures d'économie qui ont été indiqués.

Pour le WBI et l'IWEPS, les situations sont un peu différentes. WBI est 100 % comptabilisé ici parce que même si c'est un service partagé avec la Fédération, il se fait qu'en norme SEC, il est consolidé à 100 % dans le budget de la Région wallonne. C'est à nouveau une question principalement budgétaire.

On m'a donné une tonne de fiches avec des réponses à toutes vos questions. Je ne vais pas entrer trop dans les détails, mais les baisses de recettes, c'est effectivement la suppression d'une recette liée à la vente de la revue Wallonie-Bruxelles pour 100 000 euros. Le nombre des équivalents temps plein, est d'environ 200, mais on peut revenir avec des chiffres plus précis. Les budgets de formation, c'est l'alignement simplement sur la consommation réelle constatée. L'augmentation des frais pour le personnel local à l'étranger est simplement due à un alignement sur le barème qui est pratiqué par les affaires étrangères.

En ce qui concerne les aides au secteur de la solidarité, j'ai là tout un tableau, je ne vais pas vous le lire, ce serait très fastidieux, mais on a ONG par ONG, les CNC, les différentes ONG, et cetera. Nous avons chaque fois les chiffres qui montrent que vraiment malgré l'effort important que nous avons dû faire...

M. Wahl (MR). - Simplement, Monsieur le Ministre-Président, je comprends bien que des questions que je vous ai posées, que d'autres vous ont posées, sont parfois fort pointues. Je veux bien l'admettre. Je

comprends qu'il vous soit difficile, vous faites état, par exemple, d'un tableau. Je pense qu'il est inutile d'infliger à tous les membres de la commission la lecture de tout ce tableau. Par contre, puis-je suggérer que vous puissiez répondre à un maximum des questions qui vous ont été posées, mais que peut être, pour le surplus, dès lors que l'on entre dans les détails vraiment techniques tels que la présentation d'un tableau, pourrait-on imaginer que soient communiquées, aux membres de la commission ou au président, les notes écrites, mais ce avant vendredi, puisque c'est ça la *deadline* en ce qui concerne la réunion de la Commission du budget.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vous suis tout à fait. D'autant que j'ai cru comprendre que les ministres qui n'avaient pas donné satisfaction seraient rappelés vendredi, comme les autres activités prévues. Je vais veiller à vous donner pleine et entière satisfaction...

M. le Président. – Peut-on, suite à la proposition de M. Wahl, fonctionner comme ceci pour ce qui est hyper technique et fastidieux à lire ici en commission : que d'ici vendredi, M. le Ministre-Président me fasse parvenir une petite note complémentaire que, évidemment, je transmettrai à l'ensemble de la commission ?

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - D'autant que parfois, les chiffres sont disponibles. Par exemple, pour les événements exceptionnels, vous m'interrogez : pour la partie Région wallonne, c'est 150 000 euros pour l'Exposition universelle de Milan, et c'est 80 000 euros pour une présidence belge du Conseil de l'Europe. Pour le *branding* en 2015, mais le budget *branding* est réparti sur WBI et sur l'AWEx, donc je ne peux vous répondre que pour la partie WBI, la partie AWEx relève de mon collègue M. Marcourt, la partie WBI, c'est 80 000 euros en 2015, ce qui est moins que les années précédentes.

M. Daele (Ecolo). - Excusez-moi, Monsieur le Président, je voulais vous poser la question du quorum de commission. Combien de commissaires doivent être présents pour la tenue de la commission ?

M. le Président. - Sept commissaires, Monsieur Daele.

M. Wahl (MR). - J'aimerais rappeler que la majorité, surtout au moment des travaux budgétaires, est tout de même tenue d'assurer le quorum. Ne fût-ce que par respect pour M. le Ministre-Président ?

M. le Président. - Si je comprends bien l'intervention, la minorité ne compte pas assurer le quorum ? Je me vois donc dans l'obligation de suspendre nos travaux.

- *La séance est suspendue à 15 heures 28 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 30 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

M. Collignon nous ayant rejoint et le quorum étant assuré, je vous propose de reprendre nos travaux.

Discussion générale (Suite)

M. le Président. - La parole est M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - J'avais indiqué que les budgets pour les événements exceptionnels étaient donc pour Milan et pour une présence du Conseil de l'Europe ; les 80 000 euros pour le *branding*, en indiquant qu'une partie relève de l'AWEx.

Parmi les autres augmentations, des dépenses de toutes natures, il y a effectivement une augmentation de 108 000 euros à 283 000 euros en 2015, qui est relative à l'élargissement du réseau des attachés de liaison scientifique. Deux nouveaux postes ont été ouverts au Royaume-Uni et au Canada pour assurer notre meilleure représentation.

Enfin, j'étais sur le troisième OIP, l'IWEPS, mais vous aurez compris, cela a été rappelé, le triptyque indexation-diminution-majoration. C'est comme cela que l'on procède : on indexe d'abord la dotation, on la diminue ensuite – c'est paradoxal, mais c'est ainsi que l'on fait de l'équité – en fonction de ce qui a été décidé par catégorie, puis on la majore à hauteur des réserves. Alors, cela ne change rien, Monsieur Daele, du point de vue budgétaire pour la Région wallonne. À nouveau, c'est simplement un changement de technique ; ce sont des choses auxquelles on s'habitue et dont on ne parlera plus l'année prochaine. Autrefois, nos réserves n'étaient pas consolidées ; on pouvait donc être en déficit et puiser dans les réserves. Aujourd'hui, les réserves sont consolidées ; on ne peut plus puiser dans les réserves, mais on ne peut plus non plus être en déficit. Que fait-on ? On récupère les réserves, on les recentralise et on redonne la dotation complémentaire à chacun des OIP, de manière à ce qu'ils puissent présenter un budget à l'équilibre, indépendamment des efforts qui sont demandés, par ailleurs.

Mme Salvi n'est plus là, mais vous lui transmettez – parce que je la sais très chatouilleuse sur l'Institut Jules-Destrée et Mons 2015 – qu'il y a bien eu application de - 7 % à la subvention de l'Institut Jules-Destrée et de - 15 % à la subvention pour Mons 2015, conformément aux directives linéaires qui ont été indiquées. J'ai simplement indiqué lesquelles avaient fait l'objet d'une

dérogation, celles qui n'ont pas été mentionnées se sont donc bien vu appliquer cette diminution.

J'allais lui répondre aussi pour la *task force* 2020, que l'avant-projet de programme opérationnel a été approuvé par la commission. Nous avons transmis, le 12 novembre, la version remaniée et nous attendons une approbation dans les semaines qui viennent. La *task force* travaille également à analyser l'ensemble des projets. Le Gouvernement devrait pouvoir approuver ces projets avant les vacances d'été.

Pour ce qui est des cabinets – une question qui est déjà venue à plusieurs reprises et sur laquelle je vais donc revenir dans tous les détails –, je souhaite que les choses soient de la plus grande clarté et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Si l'on prend l'effectif global des cabinets, nous sommes passés d'une législature à l'autre de 409 à 394 – donc une réduction de 15 équivalents temps plein. Et quand je dis global, c'est global. Parce que vous me demandez de faire les deux calculs. De temps en temps, vous m'interrogez en personnel puis de temps en temps vous m'interrogez en budget et puis en disant : « Tiens, les deux ne correspondent pas ». Je vous ai répondu, lorsque l'on en a débattu ici, que le personnel qui est désormais comptabilisé est un coefficient auquel on applique ensuite un montant de 58 140. C'est donc un personnel théorique. Néanmoins, si vous voulez savoir les ETP – comme ça vous savez tout et il n'y a pas d'ambiguïté – on est, au total des ETP passés de 409 à 394.

Pour ce qui concerne mon cabinet – et comme je compte large puisque j'envisage mon cabinet en ce compris le Secrétariat du Gouvernement alors qu'il travaille pour l'ensemble du Gouvernement –, c'est désormais 67 équivalents temps plein alors que nous étions, sous la législature précédente, à 71,75. C'est donc une diminution de quatre équivalents temps plein.

Quelle est la part de ces 67 équivalents temps plein qui sont détachés de l'administration sans remboursement ? Très exactement la moitié, même un tout petit peu plus puisque c'est 34,5 sur 67, c'est-à-dire 51 % effectivement qui sont détachés de l'administration.

Alors vous allez me dire : « Oui, mais que faites-vous avec tout l'argent que vous recevez ? » C'est fort simple. Puisque nous avons ce coefficient de 58 140. Si l'on en faisait un montant de salaire brut annuel, cela représenterait un mensuel net de 1 900 euros. Je ne vous cache pas qu'un certain nombre de mes collaborateurs sont mieux payés que ça et je ne vous cache pas, par ailleurs, que, ici, on englobe tout, c'est-à-dire le salaire du collaborateur, mais aussi les frais de voitures, les frais de bureaux, l'achat des imprimantes, le matériel informatique, les logiciels, les frais de téléphonie, enfin, absolument tout. Vous, vous les trouvez dans le budget

ventilé puisque la technique budgétaire est de dire qu'il y a un certain nombre d'ETP théorique avec un coefficient ; cela donne un budget de X et chaque cabinet le ventile, comme il le veut, entre les frais de personnel, les frais de fonctionnement et les frais de patrimoine. Cette ventilation, vous la trouvez ici dans le budget. Si nous n'avions personne qui est détaché sans remboursement, nous ne pourrions engager que des gens à 1 900 euros nets, sans leur donner d'ordinateur, ni de téléphone, ni de voiture, ni d'aucun moyen de fonctionner. Oui, la technique est celle-là : on fixe un budget donné ; dans ce budget, on constitue un cabinet pour partie en détachant du personnel que l'on rembourse, pour partie en détachant du personnel que l'on ne rembourse pas puisque c'est autorisé par la législation et pour partie, en allant recruter du personnel à l'extérieur du personnel des entités qui sont concernées. Le solde de ce qui n'est pas payé en salaire permet de faire fonctionner le cabinet.

Je précise quand même que, même avec cette technique et même avec le fait que j'ai 34,5 équivalents temps plein qui sont détachés sans remboursement, sur mon budget total, 81 % sont affectés aux salaires des personnes. C'est donc vraiment, principalement, du budget qui sert à du fonctionnement. Le reste, vous voyez, vous avez la ventilation, sert à payer les frais de fonctionnement.

J'espère avoir été parfaitement complet parce que vous avez eu, l'autre fois, les coefficients et les budgets totaux et les comparaisons avec les deux ou trois législatures précédentes et vous avez, cette fois-ci, le même raisonnement en équivalents temps plein. Vous avez aussi l'ensemble de ces chiffres.

Je reviens au plan Pluies et calamités. Nous aurons l'occasion de revenir sur les calamités, tout à l'heure puisque c'est aujourd'hui que le décret concernant l'organisation de la politique wallonne en matière de calamités sera discuté dans notre commission – si nous en avons le temps et nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble du dispositif.

J'indiquerai simplement que les montants – question que me posait Mme Salvi – sont les mêmes que ceux qui étaient autrefois attribués à la Wallonie par le Fédéral, en globalisant la partie calamité publique et la partie calamité agricole. Ils ont été calculés sur une moyenne de ce qui a été fait les années précédentes, mais je vous ai indiqué tout à l'heure aussi qu'un cavalier budgétaire est prévu de manière à permettre à réalimenter ce fonds si cela devait s'avérer nécessaire suite à des calamités qui dépasseraient cette moyenne annuelle.

Pour ce qui est du plan PLUIES, il sera intégré dans les plans de gestion des risques d'inondations, prévu par la Directive européenne, et qui est en cours de préparation. Ils seront soumis à enquête publique à la fin du premier trimestre 2015. Il y a bien des éléments de

plan PLUIES, Madame Durenne, qui figurent dans les projets transfrontaliers. J'ai retrouvé, par exemple, un projet pour la gestion des crues à Esplechin, dans la région de Tournai. Voilà pour vous donner un exemple parmi d'autres. Il y en a d'autres également qui sont coordonnés dans les commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut. Vous voyez que c'est bien pris en considération dans les zones qui sont particulièrement sensibles à ces événements climatiques.

Pour le reste, les subsides et primes dans le cadre du plan PLUIES sont des subsides aux travaux en milieu agricole pour les communes affectées par l'érosion agricole, puisque l'érosion agricole est l'un des facteurs principaux qui menace ces communes. Il y a, par ailleurs, Madame Lecomte, des primes aux agriculteurs pour des mesures agro-environnementales qui permettent de prévenir ce phénomène tel que la plantation de haies, par exemple, mais il n'y a pas, à titre préventif, de subventions spécifiques pour les particuliers. Ces derniers peuvent s'adresser à la Région. C'est le collectif, les communes et les agriculteurs qui interviennent à titre de prévention ; les particuliers, eux par contre peuvent s'adresser à la Région, s'ils ont subi une calamité éligible au budget. Nous aurons le temps d'y revenir tout à l'heure.

En ce qui concerne les budgets et le calcul pour l'empreinte écologique, je vous rassure, Monsieur Daele : cela ne fait pas partie de ce grand paquet de mesures exemplaires de la législature précédente que cette horrible nouvelle majorité serait en train de supprimer, oubliant qu'elle a eu autrefois un troisième partenaire. Non, tout simplement, le travail est fait. L'IWEPS a fait le travail, les résultats seront d'ailleurs présentés lors d'une conférence très bientôt. Il n'y avait plus nécessité d'alimenter un budget puisque le travail est fait.

Concernant l'ensemble de la politique internationale, Monsieur Wahl, nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir amplement dans cette commission, puisque nous travaillons, en ce moment, précisément à la note de politique internationale.

Vous savez que l'on est vraiment sur un document qui se projette dans le pluriannuel et qui indique : « Voilà ce que la Wallonie veut faire au cours des cinq prochaines années ; voilà le type de politique internationale qu'elle a l'intention de mener. »

Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est que les indications que j'ai données à WBI pour qu'elle y travaille sont les suivantes.

La première, c'est que nous avons vraiment demandé que cette note de politique internationale parte des priorités internes de la Wallonie, que l'on travaille d'abord sur ce que veut faire la Wallonie. Bien sûr, notre priorité numéro 1, c'est la réindustrialisation, c'est notre croissance économique et la croissance et l'emploi et

donc aussi bien sûr l'exportation, qui est un des éléments essentiels. C'est donc vraiment à partir de là que nous demandons que cette note politique internationale soit travaillée.

Deuxième élément, dans WBI, il y a international, tout le monde comprend ce que cela veut dire ; il y a Brussels qui est une marque de fabrique internationalement connue aussi ; quant à Wallonie, ayons l'humilité de reconnaître collectivement qu'elle est moins connue que Brussels aujourd'hui. J'ai demandé aussi que, dans cette note de politique internationale, l'aspect spécifiquement wallon ressorte davantage, non pas pour briser quelque solidarité avec Bruxelles, bien au contraire, mais la Wallonie a besoin d'affirmer sa visibilité dans l'ensemble de ses programmes.

Enfin, nous avons demandé que l'on continue à travailler sur la rationalisation de notre représentation à l'étranger, non pas pour réduire cette représentation, mais comme cette représentation se fait à la fois par une représentation d'attachés commerciaux, d'attachés de liaison scientifique, d'un certain nombre d'autres représentants, on n'a pas toujours partout une parfaite cohérence dans la manière dont ces personnes travaillent ensemble. On leur a demandé vraiment de travailler, sur base du cadastre de notre représentation internationale, à renforcer certains lieux qui sont des lieux clés.

J'ajouterai qu'avec mon collègue, M. Jean-Claude Marcourt, nous travaillons à la mise en place de missions commerciales spécifiques de la Wallonie. Nous continuons à plaider pour que l'on revienne à un nombre de quatre missions principales par an parce que la présence principale ouvre des portes internationales qui sont très intéressantes pour les entreprises wallonnes et qui sont très demandeuses. Puisqu'il semble que d'autres régions aient, de ce point de vue, moins d'ambition, nous pourrions compenser la réduction d'un certain nombre de ces missions par des missions que la Wallonie organiserait elle-même et que, avec mon collègue, ministre de l'Économie, nous présiderions en les préparant évidemment avec les entreprises. Un certain nombre de secteurs déjà nous ont demandé d'agir dans ce sens, nous ont déjà indiqué aussi quelles étaient les régions du monde dans lesquelles ils souhaiteraient que nous allions ensemble pour prospecter et promouvoir nos entreprises.

Voilà quelques principes, mais nous aurons amplement le temps d'y revenir.

M. le Président. - Y a-t-il des réactions ?

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre-Président, j'ai deux ou trois petites remarques.

D'abord, je vous remercie pour les explications complémentaires que vous nous avez apportées en ce qui concerne les cabinets ministériels, et le vôtre en particulier. J'ai désormais un chiffre qui me semble important, qui est le nombre de personnes détachées de l'administration, de l'OIP, et je comprends pleinement et je ne peux que trouver normal que vous ne vous arrêtiez pas nécessairement aux chiffres mathématiques que vous avez donnés en ce qui concerne la rémunération mensuelle de vos collaborateurs, c'est assez logique. Je n'ai aucune remarque, à nouveau, à formuler à cet égard-là.

Pour le surplus, c'est vrai que j'ai posé à l'ensemble des ministres de votre Gouvernement, à nouveau par écrit, une question complémentaire pour avoir des précisions. Donc, je vais attendre ces réponses-là, mais je dois admettre l'avoir déjà pour partie, en me permettant, si vous le voulez bien, quand même d'essayer maintenant de voir un peu plus clair en fonction des nouveaux éléments pour lesquels je vous remercie.

En ce qui concerne Wallonie-Bruxelles international, et plus particulièrement la représentation internationale de la Wallonie, c'est vrai que c'est compliqué parce que nous devrions, dans la discussion, pouvoir également aborder toute la problématique de l'AWEx, mais qui n'est pas de votre compétence – vous l'avez vous-même évoqué en faisant état des compétences de M. Marcourt. Donc, c'est vrai que l'on devrait pouvoir, le cas échéant, globaliser les choses.

Je ne peux pas dire que nous ayons reçu un exposé complet de ce que sera la politique étrangère de la Wallonie au cours de ces cinq dernières années, mais ce n'est pas un reproche. Je comprends le mécanisme que vous mettez en place. Je retiens qu'il serait possible d'avoir une sorte de débat. Je retiens par ailleurs cette suggestion que vous allez faire au président du Parlement wallon et que je trouve totalement excellente, à savoir – un peu à l'instar d'ailleurs de ce qui se passe au Fédéral – que chacun des ministres vienne présenter annuellement la situation de sa politique, une vision de celle-ci, pour ne pas parler des intentions. Je crois que l'on y gagnerait beaucoup de temps. Mine de rien, quand on voit le nombre de questions et interpellations qui sont actuellement posées, il est possible que si nous avions ce type de débat... Je me rends bien compte que c'est un exercice qui peut être long et fastidieux à organiser, je le dis donc avec la modestie qui est la mienne parce que je suis dans l'opposition, il est plus facile de dire ce qu'il faut faire que de le faire. En tout cas, je trouve vraiment que cette proposition que vous formulez est à retenir et va dans le sens de ce que le MR souhaite. Le chef de groupe s'est d'ailleurs encore exprimé dans ce sens-là assez récemment. Avoir la possibilité d'un débat complet, parallèlement aux discussions budgétaires, à un autre moment, quand je dis parallèlement, mais de manière à ne pas lier nécessairement les deux, je crois que ce serait pour tout

le monde véritablement une bonne chose, tant pour le Gouvernement que pour le Parlement.

Je voudrais peut-être dire un tout petit mot complémentaire par rapport à votre réponse, en ce qui concerne la problématique que Mme Durenne a évoquée.

Effectivement, j'ai fait partie, sous la précédente législature, de la commission qui avait également été voulue par M. Dupont en ce qui concerne la problématique des inondations sur le territoire wallon, de toute la problématique que l'on avait et que les mandataires locaux avaient au niveau – je vais prendre cette expression qui n'est peut-être pas la meilleure – de la chaîne de commandement. Un quartier est inondé, mais évidemment, et c'est souvent le cas, plusieurs communes aussi, parce que forcément la pluie ne connaît pas les frontières communales. Cela peut même parfois toucher plusieurs Régions. Mais voyons lorsque cela touche plusieurs communes, ce que l'on a comme solution dans l'immédiat. Le mécanisme actuel est extrêmement complexe. Vous avez la responsabilité des bourgmestres qui doivent pouvoir prendre des mesures en décidant souvent seuls parce que c'est de leur compétence exclusive. Il faut impérativement qu'ils puissent se concerter avec les bourgmestres des communes voisines, le tout avec éventuellement l'intervention du gouverneur. Lorsque l'on en appelle au gouverneur, il faut déclencher le plan d'urgence provincial et on met là en route la Grosse Bertha, si vous me permettez l'expression. Là, c'est véritablement la grosse machine qui n'est pas nécessairement indispensable pour régler des problèmes qui sont finalement beaucoup plus locaux.

Donc, comme l'avait voulu cette commission, tout un rapport avait été déposé, Monsieur le Ministre-Président. J'invite vraiment votre cabinet à reprendre connaissance de ce rapport. Il n'était pas mal fait. Nous avons quand même auditionné pas mal. Des engagements avaient été pris pour essayer de mettre ces recommandations en vigueur, mais c'est véritablement un mécanisme de souplesse. On se heurte à cette difficulté un peu dans tous les sens. Sans tomber dans le sous-localisme – j'essaie vraiment d'éviter cela en ce qui me concerne – en qualité de bourgmestre, à l'époque, j'ai été amené dans ma commune à devoir prendre des dispositions de bassins d'orage provisoires. J'ai réquisitionné les entreprises et des terrains agricoles pour creuser des trous et le tout dans les 24 heures. Mes trous sont toujours là. Tout cela sous le bénéfice de l'urgence. Pourquoi ? Parce que le temps d'introduire les demandes de permis d'urbanisme pour un bassin d'orage, j'ai déjà été inondé dix fois entre-temps. Or, ici, mes trous – parce que je les appelle comme cela – ont déjà empêché pas mal de difficultés.

Donc, on est tous amenés actuellement, les mandataires communaux souvent, à faire preuve d'inventivité, à avoir recours à du bricolage. Nous

pouvons donc nous poser légitimement la question de se dire que tant qu'il n'y a pas de recours, ça va. Juridiquement parlant, cela tient la route, mais il ne faudrait pas qu'il y ait trop de verglas.

Je crois que c'est véritablement une problématique extrêmement importante, que Mme Durenne a évoquée et je voulais vraiment attirer votre attention à cet égard-là, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Brièvement, Monsieur le Président, j'aimerais remercier M. le Ministre-Président pour les précisions qu'il a pu apporter sur l'un ou l'autre élément. Une chose pour laquelle je le remercie moins, c'est son amusement par rapport au rythme d'assainissement. Nous avons parlé d'éléments de langage, je les laisse à Institut Émile-Vandervelde. Je voudrais des éléments de réalité de rythme d'assainissement. Ce sont des emplois, c'est du pouvoir d'achat, c'est de l'activité économique ; ce ne sont pas des éléments de langage, ce sont des éléments de réalité qui valent plus que des éléments de langage.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - J'ai peut-être mal compris, Monsieur le Ministre-Président, mais je n'ai pas l'impression que vous m'avez répondu concernant les crédits d'engagement pour le médiateur.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Ils ont été indexés de 1,3 %, ce qui représente une augmentation de 20 000 euros. Effectivement, j'avais oublié.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur le Ministre-Président, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je voulais juste rassurer M. Daele que s'il n'y a pas d'élément de langage chez Ecolo, il y a une formidable communauté de pensées... J'ai, en effet, remarqué que l'ensemble disait la même chose.

M. Daele (Ecolo). - Cela s'appelle la cohérence...

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, nous avons eu la discussion générale, mais il y a encore l'une ou l'autre question à poser, de manière plus particulière, sur les allocations de base.

M. le Président. - Sans aucun problème. Nous avons commencé sur la discussion générale et j'ai vu qu'à certains moments, nous étions devenus relativement précis. Je pensais donc que l'ensemble avait été fait.

Nous allons pouvoir passer aux différentes divisions organiques et programme par programme, si vous le désirez.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Si mes questions devaient déjà avoir été posées par l'un ou l'autre de mes collègues, je vous prierais de bien vouloir m'en excuser et de me le signaler, le cas échéant.

Je vais commencer par le programme 09.03, Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle interne des cabinets. Il y a trois nouvelles allocations : 01.01 pour les charges d'entretien, 12.09 pour les frais de fonctionnement liés au siège du Gouvernement, abonnement Belga et 12.10 pour les frais d'assurance divers. J'aurais souhaité savoir à quel ministre étaient, auparavant, dédicacées les allocations relatives aux charges d'entretien et aux frais d'assurance et pourquoi on les impute, dorénavant sur votre budget, Monsieur le Ministre-Président.

Le montant affecté pour le paiement des loyers immobiliers est identique à celui de 2 014. Une indexation n'est-elle pas prévue, comme pour d'autres programmes, notamment le programme 12.31 ?

En ce qui concerne le programme 09.09 – Relations extérieures – et indépendamment de ce que j'ai déjà posé à ce propos, les crédits d'engagement pour les actions de promotion des relations transfrontalières FEDER, c'est l'allocation de base 30.02, notamment pour le programme Grande Région, sont en très nette diminution : 218 000 euros en 2014 et 85 000 euros en 2015. C'est beaucoup. Si je me réfère à la Déclaration de politique régionale relative à la Grande Région, je suis un petit peu surpris. Je souhaiterais donc avoir quelques précisions à ce propos.

En ce qui concerne le programme 10.01 relatif au secrétariat général fonctionnel, la Wallonie investit dans des projets informatiques spécifiques. L'ensemble du programme décliné en deux allocations de base augmente de 54 000 euros, soit 48 % au crédit d'engagement. Quelque 24 000 euros sont budgétés pour la maintenance du formulaire All Electronic Spiral PCS, qui est destiné à créer la base de données des plans de cohésion sociale 2014-2019. Pourrais-je avoir davantage de précisions sur les projets ? En quoi consistent les bases de données des plans de cohésion sociale ? Comment sont-elles alimentées ? Quelles données en ressort-il ? Quelle utilisation permettent-elles ? Il est aussi prévu des licences Wordfast, pour le domaine de la chancellerie ; pourrais-je également savoir exactement ce dont il s'agit ?

Le programme 10.02 – Secrétariat général – a subi quelques économies, notamment dans les subventions accordées aux personnes physiques ou morales qui peuvent, par leur activité ou leur notoriété, participer à

la valorisation ou à la promotion de l'image de marque des missions des administrations de la région.

Des moyens conséquents restent octroyés, même s'il y a une diminution de 15 %. Pourrais-je avoir quelques explications sur l'utilisation des moyens comme que prévue en 2015 ?

En ce qui concerne l'allocation 10.03, je pense que les questions ont déjà été posées. Il me semble que Mme Durenne a déjà posé une série de questions à propos de ce programme.

J'en arrive au programme 32.01 relatif aux cofinancements européens 2007-2013. À l'allocation de base 01.01 portant sur les cofinancements européens programme 2007-2013, les crédits de liquidation de l'année 2015 sont estimés à 151 millions d'euros. À ce montant, le Gouvernement a inscrit 50 millions d'euros de crédits de liquidation directement sur les AB de cofinancements européens et les différents ministres fonctionnels, de manière à pouvoir disposer, dès le début de l'année 2015, des moyens suffisants. Au final, on obtient 201 millions d'euros en crédit de liquidation pour l'année 2014. J'aurais souhaité comprendre pourquoi ces moyens étaient encore aussi élevés pour l'année 2015.

Ma dernière question concerne le programme 34.01, dont l'allocation de base 01.01 porte sur les cofinancements européens 2014-2020. Les montants étant moins importants qu'antérieurement, pourriez-vous m'indiquer et identifier les principaux dossiers qui connaîtront, en 2015, une liquidation dans le cadre de la nouvelle programmation ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - Concernant les différentes divisions organiques et programmes, y a-t-il d'autres demandes ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je voulais revenir sur la diminution des crédits concernant la promotion des relations transfrontalières et vous faire état, en tant que Luxembourgeoise, de la paupérisation de certaines communes de ma province.

Le Bureau d'études et d'analyses de la Province de Luxembourg vient de présenter, comme tous les deux ans, le tableau de bord socioéconomique de notre province. Le constat est alarmant puisque le taux de pauvreté a augmenté de 26 % entre 2008 et 2013 et ce qui caractérise surtout notre province ce sont les disparités en matière de pauvreté.

Personnellement, j'habite à Arlon qui s'en sort mieux que d'autres communes, que d'autres villes, de par le nombre de travailleurs frontaliers occupés au Grand-duché de Luxembourg ! Ils sont près de 29 000 et c'est

effectivement l'arrondissement d'Arlon qui en concentre la moitié.

Malgré tout, l'emploi transfrontalier stagne au profit des frontaliers français et allemands. L'ouest de la province est plus touché en raison de plusieurs fermetures d'usines et de par sa situation géographique proche de la France et du département, notamment de la Champagne-Ardenne, peu attractive en termes d'emplois.

Le PIB est le plus bas des provinces belges devant le Hainaut : 10 points derrière la moyenne wallonne et européenne.

Monsieur le Ministre-Président, le Hainaut a bénéficié d'une aide de l'Union européenne de 638 millions d'euros pour la période 2007-2013. Les provinces du Brabant wallon, de Liège, de Luxembourg et de Namur, dans la même période, ont reçu ensemble, 611 millions d'euros, à titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi », ce qui ne permet pas de connaître le montant décaissé à la Province de Luxembourg.

Dans ce contexte-là, j'aimerais bien connaître les actions que le Gouvernement wallon compte mener notamment dans le cas des cofinancements européens pour la Province de Luxembourg.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Maignette.

M. Maignette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur Wahl tout d'abord, en ce qui concerne la direction 09.03 donc le SePAC, il s'agit simplement de recentraliser au SePAC des dépenses qui étaient autrefois dispersées entre l'ensemble des cabinets.

Si je prends les abonnements Belga, on vient de le citer, chaque cabinet avait son abonnement Belga. Il y a maintenant un abonnement Belga centralisé, moins cher au total, mais plus cher pour chacun, parce que c'est en fonction du nombre d'utilisateurs, ce sont des économies d'échelle, c'est une organisation générale même chose pour les assurances et pour les charges d'entretien.

Par contre, il est vrai que le SePAC ne nous a pas demandé d'indexation des loyers. Ce que l'on fait, nous, c'est simplement prendre acte de la demande qui est formulée par l'administration ou par le service organique. Ici, j' imagine qu'il s'agit de loyers à baux fixes, pour lesquels il n'y a pas d'augmentation nécessaire en 2015.

Au programme 09.09 et la Grande Région. Ici, les crédits qui sont inscrits ont l'air d'être en baisse et je comprends que l'on puisse penser qu'ils sont en baisse. En fait il s'agit de crédits de cofinancements et il s'agit, dans ce cas-ci la plupart du temps, de liquider un encours. Si l'administration nous rentre moins de factures, pour faire simple, ou en tout cas demande

moins d'avance pour la liquidation de l'encours, il y a moins de crédits qui sont liquidés. Des crédits comme ceux-ci sont évidemment adaptables en cours d'année par un ajustement si cela devait apparaître nécessaire, mais, à ce stade, les montants sont ceux qui sont demandés par l'administration.

Au programme 10.01, Euroges, c'est une base de données concernant les plans de cohésion sociale. Savoir exactement ce qui est mesuré, je ne peux pas vous donner directement l'information, mais je pourrais vous la transmettre. Simplement, je peux vous indiquer que ces logiciels et ces données sont les données qui nous sont demandées par les autorités européennes dans le cadre des cofinancements puisqu'elles cofinancent, via le FSE, un certain nombre de ces programmes, qu'elles nous demandent de prendre un certain nombre de statistiques qui alimentent, ensuite, l'évaluation de leur propre politique et c'est pour cela qu'il faut développer ce programme informatique.

Le programme 10.02 ce sont les économies sur les subventions. Effectivement, il y a des économies sur les subventions et notamment sur celles qui concernent la promotion de l'image de la Wallonie. À ce stade, je ne peux pas vous donner le détail parce que, pour l'essentiel c'est l'administration qui attribue ces dépenses, notamment la gestion du site « Vivre en Wallonie » dont je vous recommande fortement la fréquentation, d'ailleurs – il est remarquablement bien fait – connaître la Wallonie, les différentes brochures, la gestion des espaces Wallonie décentralisés un peu dans nos principales villes, et cetera. L'administration va devoir, au prorata de cette économie, réduire un certain nombre de ces dépenses. Lesquelles exactement, aujourd'hui ? Il est encore un peu tôt pour vous répondre.

En ce qui concerne le 32.01 concernant la programmation FEDER pour les années 2007-2013. C'est effectivement un montant de 201 millions d'euros, ce qui est assez classique quand on est à la fin d'une programmation puisque l'on sait que beaucoup de ces projets mettent un certain temps à se réaliser et que certains se réalisent, vraiment, tout à la fin de la période éligible pour la programmation dans laquelle nous sommes, précisément. Il apparaît, selon les calculs faits par l'administration, que, dans le courant de l'année 2015, il y aura encore 201 millions d'euros à honorer. Des projets qui, bien entendu, sont des projets qui ont été acceptés et validés par la Commission européenne.

Pour le 34.01, par contre, qui concerne la période 2014-2020, à ce stade, il m'est tout à fait impossible de vous dire quels sont les projets qui ont été retenus, puisque aucun projet n'a encore été retenu. On est dans la période où nous avons soumis un projet de programme opérationnel à la commission. C'est le cadre général. La commission a fait des remarques. On a tenu compte de ses remarques. On a renvoyé un projet

modifié le 12 novembre, la commission doit l'approuver. Une fois que ce sera approuvé, nous aurons le programme et, sur base des projets qui ont été rentrés auprès du Gouvernement wallon et de l'estimation de la *task force*, des évaluations de la *task force*, le Gouvernement fera une sélection. Le montant que l'on a indiqué ici, c'est un montant forfaitaire, c'est tout simplement 10 % du montant total de 660 millions d'euros, c'est pour cela que vous retrouvez un montant de 66 millions d'euros. Pourquoi 10 % ? Parce que 10 %, cela correspond souvent à un taux de réalisation de frais d'études et si ces projets sont attribués en 2015, on ne pourra probablement pas engager grand-chose d'autre que les frais d'études nécessaires à leur réalisation et à nouveau, si nécessaire, on pourrait réallouer.

De la même manière, Madame Lecomte, en ce qui concerne les relations transfrontalières et les fonds attribués au Luxembourg, pour la même raison, je ne pourrai pas vous donner davantage de détails à ce stade. Je vais quand même vous indiquer que dans le cas de la Grande Région, la Belgique, et la Wallonie en particulier, est très heureuse et fière de reprendre la présidence de la Grande Région à partir du 1er janvier 2015 et donc avec mon collègue, M. le Ministre Collin, nous sommes parfaitement conscients des difficultés que subissent une grande partie de sous-régions du Luxembourg et nous avons pu mettre l'accent, notamment, sur les questions de la créativité et de la réindustrialisation, puisque de la même manière que nous, les régions voisines de la Champagne-Ardenne, de la Saar, de la Lorraine, et cetera, ont un grand intérêt pour ce sujet. En y travaillant ensemble, nous sommes convaincus que nous pourrions nous aider à sortir de ces difficultés.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Nous pouvons passer aux votes et ainsi faire une recommandation à la Commission du budget pour ce qui concerne le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1).

La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 8 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre-président de la Région wallonne.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je voudrais qu'il soit acté que nous avons pris bonne note que M. le Ministre-Président allait répondre par écrit, avant vendredi, à un certain nombre d'éléments.

M. le Président. - Et s'il ne le fait pas, ce sera un renvoi automatique, vendredi, en commission.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT
DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET
EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS,
D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT,
D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL,
D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ
(DOC. 63 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)**

*Chap. Ier – Mesures en matière de calamités
naturelles Art. 1er à 8*

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

Nous ne parlerons que du chapitre premier, à savoir les mesures en matière de calamités naturelles et nous avons, à débattre aujourd'hui, des articles 1er à 8.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du
Gouvernement wallon.*

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mesdames et Messieurs les députés, c'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder rapidement dans le cadre de la discussion de

l'ajustement et du budget 2015. Nous revenons évidemment sur cet avant-projet de décret puisque suite au transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'État, la Wallonie sera compétente, à partir du 1er janvier 2015, en matière d'indemnisation des victimes en cas de calamité naturelle.

Afin de permettre à la Région wallonne d'assurer cette nouvelle compétence, nous avons donc décidé d'insérer certaines mesures dans cet avant-projet de décret-programme.

Dans cette optique, nous avons décidé de créer le Fonds wallon des calamités naturelles, le FWACAM qui revêtira la forme d'un OIP de type A. Nous n'avons pas pu créer un fonds budgétaire classique, avec des crédits variables, puisque les recettes affectées, dédiées par le Fédéral au financement du Fonds des calamités, notamment les dotations provenant de la Loterie nationale et une partie du produit de la taxe sur les assurances terrestres, ces recettes affectées n'ont pas fait l'objet d'un transfert lors de la régionalisation de la compétence et la Wallonie doit financer elle-même, en quelque sorte, cette nouvelle compétence.

Nous avons opté pour cette forme juridique de l'OIP de classe A, qui offre l'avantage de la transparence totale dans la gestion des flux, qui permet de bénéficier des éventuels reports de solde entre deux exercices budgétaires comme dans un fonds budgétaire classique. Cela avait d'ailleurs été évoqué par l'un d'entre vous tout à l'heure, lors d'une des questions. C'est effectivement beaucoup plus simple, on provisionne 4 ou 5 millions d'euros. Une année, on n'a rien à dépenser, et bien l'année suivante, les fonds sont toujours là sans que l'on ait dû faire un exercice budgétaire. C'est un système qui est plus simple. Dans un souci de rationalisation, un même outil a été créé pour la gestion des calamités publiques et celle des calamités agricoles relevant des compétences de mon collègue, le ministre de l'Agriculture.

Le fonds permettra donc, par l'intermédiaire de ces deux divisions distinctes, de prendre en charge les dépenses résultant de l'intervention financière de la Région wallonne, à la suite des dommages causés par des calamités naturelles en vertu de la loi de 1976 qui encadre la matière.

Dans la pratique, la gestion du Fonds des calamités naturelles relèvera de la DGO3 pour les calamités agricoles et de la DGO5 pour les calamités publiques, pour ce qui concerne la réception et l'instruction des demandes d'indemnisation.

La DGT2 sera en charge du paiement des indemnités et de la gestion financière du fonds.

Conformément aux décisions arrêtées par le Gouvernement wallon en matière d'accueil des compétences, l'instruction des dossiers de

reconnaissance des calamités publiques et agricoles sera assurée par le centre régional de crise.

Je tiens à préciser que les mesures qui sont reprises dans le chapitre I de ce décret-programme sont provisoires et qu'il entre dans mes intentions de préparer un texte autonome, intégrant une mise à jour des modalités de reconnaissance des calamités publiques et des critères d'indemnisation des victimes au cours de l'année prochaine, afin de rationaliser et de simplifier les processus déroulant de la loi du 12 juillet 1976.

L'urgence était d'assurer la création d'un fonds pour que l'on puisse procéder au paiement des calamités, mais, Monsieur Wahl, j'ai bien entendu votre plaidoyer pour une simplification, une accélération des procédures et l'efficacité par laquelle, à travers des réquisitions, vous avez fait des trous qui s'avèrent être des trous pérennes, puisque vous nous avez dit qu'ils sont toujours là – j'espère qu'entre-temps ils ont été régularisés sur le plan urbanistique. Je suis heureux d'apprendre qu'une commission s'était penchée sur la question.

Aujourd'hui, on prend la loi telle quelle, on assure la création du fonds, comme cela il n'y a pas de rupture, il y a une continuité dans l'exercice des fonctions. Demain, bien entendu, nous allons examiner si, maintenant que nous possédons la compétence, nous ne pourrions pas agir de manière plus rapide et plus efficace que cela n'était le cas jusqu'ici.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je suis heureuse d'avoir eu les réponses avant que je ne pose les questions. Je ne savais pas qu'il pouvait y avoir des transmissions de pensée. Merci, en tout cas, pour toutes les réponses qui ont été apportées et c'est vrai, j'abonde dans le sens de M. Wahl, ce sont des dossiers excessivement importants pour les communes, prendre en compte ces inondations et le désarroi parfois de tous nos citoyens. Je suis contente également d'apprendre – puisque étant nouvelle, je ne le savais pas – qu'auparavant il y avait déjà eu une commission des travaux autour du sujet. Je crois que l'on doit continuer, j'en suis certaine et convaincue, autour de cette problématique hyper importante.

M. le Président. - Cela s'appelle du vite fait, bien fait.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je suis vraiment désolé, parce que j'étais quelque peu distrait, en train d'examiner la question des réponses écrites promises par M. le Ministre-Président, de

manière à ce qu'il n'y ait pas de malentendu et donc j'étais en train de donner quelques précisions à ses services, à cet égard.

Je suis un peu surpris, je n'aime pas beaucoup – vous allez me dire que c'est facile lorsque l'on est dans l'opposition – le principe du décret-programme. Parce qu'un décret-programme, ce sont des décrets fourre-tout. On profite du budget – cela se fait depuis longtemps et je reconnais que mon parti a également utilisé cette technique, je veux bien l'admettre, mais c'était il y a déjà fort longtemps, malheureusement. Je n'aime pas beaucoup cette technique parce que cela ne permet pas le débat serein. Or, vous nous annoncez, Monsieur le Ministre-Président, et c'est fort bien, qu'il entre dans vos intentions – et je ne vous interroge pas sur vos intentions, vous l'aurez remarqué, mais puisque vous en parlez...

Il serait intéressant de savoir si vous prévoyez des délais pour l'arrivée de ce projet. Ma question était de savoir si vous aviez déjà entamé les réflexions à cet égard, mais j'ai cru comprendre de la présentation que vous n'aviez pas encore commencé.

Je crois que c'est important, parce que si l'on a l'intention de changer tous les critères, c'est extrêmement important et je tiens à vous remercier de l'attention que vous avez apportée à mon intervention en ce qui concerne la problématique des calamités naturelles, mais il faut bien distinguer deux choses. Le Fonds des calamités intervient lorsqu'il y a eu problème. La première chose à faire c'est d'essayer d'éviter tant que faire se peut, que le problème survienne en sachant que quand il y a trop d'eau, il y a trop d'eau et il n'est pas possible de pallier tout, c'est totalement impossible. Les gens qui en font le reproche ne sont pas raisonnables et réalistes.

Il y a, d'une part, toutes les mesures dont je parlais, c'est un débat. Mais le débat dont on sera saisi, dans quelque temps, sera, je suppose, celui de ce nouveau décret avec surtout les nouveaux critères qui seraient retenus en ce qui concerne la répartition, les attributions, les conditions d'intervention, et c'est là, aussi, que la simplification administrative sera tout à fait essentielle, car elle perd peut-être un peu le caractère parfois par trop complexe pour les citoyens, du mécanisme tel qu'il existe actuellement, Monsieur le Ministre-Président.

Il y a aussi quelque chose qui m'étonne un peu, et c'est dû au recours au mécanisme du décret-programme. Il a été demandé avis au Conseil d'État en l'urgence, cela se justifiait-il vraiment, c'est un peu regrettable.

Nous n'avons pas vu que cette problématique, sauf erreur, avait été évoquée au niveau du Gouvernement wallon. Je ne vais pas dire que l'on a essayé de cacher quelque chose, car je n'en verrais pas la raison, mais c'est un peu particulier que tout cela se passe, de cette

manière-là et, en même temps, avec l'utilisation du décret-programme, pour se faire.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai entendu vos explications en ce qui concerne la raison de créer un organisme spécifique. Personnellement, je pense que l'on peut comprendre cette analyse, mais quant au mécanisme, quant à savoir que ce provisoire ne devienne pas, comme souvent, du définitif ou du définitivement provisoire, je pense qu'il faudrait que nous ayons également certaines assurances.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Moi aussi, je préfère toujours un décret spécifique à un décret-programme, mais ici, étant donné la date de mise en place du Gouvernement et étant donné les délais très courts qui nous sont laissés, puisque l'on doit absolument être prêts dès le 1er janvier, il est apparu que c'était plus simple. Dans une autre vie, j'étais ministre fédéral. J'ai beaucoup utilisé le décret-programme, mais maintenant, je suis ministre wallon, j'essaie de l'utiliser beaucoup moins souvent.

Pour le reste, il faudra que l'on ait le débat de fond. Je pense que c'est cela qui est vraiment intéressant. Ici, on crée un fonds. La question sera selon quels critères et comment on indemnise. L'administration a commencé d'y travailler. Je suis heureux d'apprendre qu'il y a eu des auditions et je compte sur vous, Monsieur Wahl, au cas où les choses n'avanceraient pas assez vite, pour revenir régulièrement à la charge, me rappeler qu'il faut que ce provisoire ne reste pas trop longtemps.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Le groupe MR votera contre cette partie du projet de décret-programme, notamment pour les raisons que nous avons pu exposer, mais également par le principe qu'il est englobé dans toute une série de dispositions de l'ensemble d'un décret-programme où là, il y a plus à dire, mais honnêtement, il y a des explications qui nous ont été données par M. le

Ministre-Président qui nous sensibilisent, mais nous sommes tenus par l'ensemble du décret-programme. Nous voterons donc contre l'adoption de celui-ci.

M. le Président. - Nous allons voter sur les articles du projet de décret-programme.

Article 1er à 8

Les articles 1er à 8 sont adoptés par 8 voix contre 4.

Le résultat de ce vote sera transmis à la Commission du budget.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE 2015 (DOC. 69 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen à huis clos du Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2015 (Doc. 69 (2014-2015) N° 1).

La séance reprendra après le huis clos.

- *La séance est suspendue à 16 heures 18 minutes.*

- *Le huis clos est prononcé à 16 heures 22 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 29 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES INVESTISSEMENTS DU PLAN JUNCKER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les investissements du plan Juncker ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre-Président, M. Juncker a annoncé un plan qui s'élève à 300 milliards d'euros.

Tous les gouvernements, qu'ils soient Entité I ou Entité II, font un certain nombre d'efforts pour rééquilibrer leur budget. L'Europe dit maintenant qu'il faut aussi de l'investissement et de la relance et avance cette possibilité d'avoir 300 milliards d'euros d'investissements.

Cet investissement ne peut concerner que des dossiers qui ne sont pas nouveaux. Il faut vraiment aller chercher, dans ce qui existe et qui n'a pas pu être concrétisé, quelle qu'en soit la raison.

La seule condition émise par le Président de la Commission, M. Juncker, est que cet investissement doit se retrouver sur le plan public et privé.

Pour le 14 novembre dernier, les États membres – c'est à dire la Belgique, en ce qui nous concerne – devaient remettre leurs propositions, dont celles que la Wallonie a fait parvenir.

Mes questions sont simples. Qu'a-t-on fait parvenir ? Quels sont les projets qui ont été retenus ? Y a-t-il une sélection qui a été effectuée ? Une concertation a-t-elle eu lieu ? Cela correspond-il réellement aux besoins qui sont identifiés et pour lesquels, sur fonds propres, on arriverait à engager les investissements ?

J'ai vu le montant de 300 milliards d'euros. Eurostat voulait 600 milliards d'euros. Je ne sais pas si vous avez vu sur *Antenne 2*, ce moment extraordinaire où il remet à sa place un conservateur de gauche en France, un conservateur de droite, également français. Cela ne dure qu'une petite demi-heure, mais si l'on peut retenir cela dans le compte rendu, je trouve que ceux qui voient cela et qui sont libéraux ne peuvent ressentir qu'un moment d'extase face à ce que M. Verhofstadt nous donne comme leçon d'espoir et d'investissement pour l'avenir.

J'espère donc que la Wallonie peut s'inscrire dans ce schéma. Le tout est de savoir *in concreto* où l'on en est. Faites le point sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, comme il n'y a pas de conservateur parmi nous, je ne pourrais pas jouer moi-même cet enthousiasme et essayer de redresser les torts des uns et des autres, mais nous avons, en effet, ce 13 novembre, arrêté une liste de projet.

Comme vous venez de le rappeler, ce sont des projets qui étaient déjà connus. On ne peut pas inventer un projet comme cela, du jour au lendemain.

Nous l'avons transmis le 14 novembre à l'Union européenne.

On a voulu ne pas simplement faire la compilation de tous les projets qui sont dans les tiroirs – on n'en manque pas – mais on a fait un tri. Alors, il est vrai que l'on a remis un volume total de projets qui est peut-être inférieur à ce que d'autres régions ont fait, mais si l'on prend la part de la Wallonie dans l'UE, si l'on pouvait obtenir une petite partie de ce montant, ce serait déjà pas mal. Nous sommes au-delà de 8 milliards d'euros qui ont été présentés. La Wallonie, avec ses 3,5 millions d'habitants, sur les 500 millions d'habitants de l'UE, ne peut pas espérer – tout de même – avoir un montant qui soit complètement déflationné.

Nous avons donc voulu sélectionner, parmi les projets existants et connus, ceux qui sont en phase avec la stratégie 2020 et le cœur des priorités wallonnes et, en particulier, le plan Marshall.

On les a regroupés dans les grands projets d'infrastructures de transport transeuropéen, qu'ils soient routiers ou liés à d'autres formes de mobilité et les connexions aux pôles d'activités, notamment Liège CAREX, BSCA, Garocentre, et cetera. Il y a également le transport fluvial, dont le projet Seine-Escaut, en complément du projet français et cela tombe bien, puisque les autorités françaises ont inscrit l'autre morceau de ce projet dans leurs priorités également. On y avait veillé. J'ai rencontré l'ambassadeur. En effet, il ne faudrait pas qu'il y ait un morceau et pas l'autre. On a parfois connu cela dans le passé.

Il y a également un certain nombre d'autres projets liés, notamment au logement public, aux *smart cities*, aux centres de compétences, à la reconversion du tissu industriel, des projets de recherches et d'innovations, tel le projet de protonthérapie, qui sont aussi des projets ouverts au financement privé.

Maintenant, ce à quoi nous travaillons, c'est répondre, dans le cadre d'une *task force* que nous avons mise en place en Belgique sous la coordination d'un fonctionnaire fédéral, c'est de répondre aux questions de la Commission européenne, pour le conseil ECOFIN du 9 décembre et le Conseil européen du 18 décembre, notamment de savoir quels sont les freins à l'investissement, les domaines prioritaires et les incitants à l'investissement.

En effet, aujourd'hui – ne nous en cachons pas – notre principal frein à l'investissement, ce sont les règles que l'Europe elle-même a édictées.

Imaginons, dans le meilleur des mondes, que l'Europe nous dise qu'il y a 3 milliards disponibles pour la Wallonie, mais qu'ils doivent être financés à 50 %, selon les règles actuelles de comptabilité SEC – et même à 10, 20 ou 30 % – nous ne pourrions pas le faire.

C'est une excellente idée que je soutiens pleinement, que celle de M. Juncker de relancer cette dynamique d'investissement de 300 milliards d'euros. Il faut que cela soit de l'argent neuf. Il faut aussi, évidemment, que d'une manière ou d'une autre, ce ne soit pas comptabilisé dans les investissements publics que nous réalisons. Sinon, nous ne pourrions pas le faire, puisque vous le savez, nous sommes déjà obligés, techniquement, de lisser un certain nombre d'investissements. C'est tout ce débat-là, aujourd'hui, qu'il faut pouvoir mener sereinement avec les institutions européennes.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je tiens à remercier Mme Durenne qui m'a permis de passer en premier lieu.

Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Effectivement, 8 milliards d'euros, il est évident que cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval, mais je ne peux que féliciter la Wallonie pour son ambition. Il en faut et, dans certains dossiers, on sait qu'il faut oser aller voir au-delà des capacités, même celles que l'on connaît. Vous l'avez précisé, mais il s'agit de capacités qui nous sont imposées pour l'instant par l'Europe dans le cadre des normes SEC.

Je soutiens cette réflexion. Je ne pense pas qu'il faille modifier les règles SEC, que du contraire, sinon il y a trop de dérapages. Par contre, par rapport aux dossiers que l'Europe impulse elle-même, il serait illogique de venir nous dire : « Fonctionnez avec des identiques à celles que l'on vous impose, pour des raisons budgétaires, sur le plan de l'Entité I et II ».

J'espère que ce dialogue pourra aboutir et c'est peut-être la manière de faire comprendre à l'Europe que l'on peut – et c'est ce que disait M. Verhofstadt, hier, et finalement il n'est pas si éloigné de vous ni dans sa prose, ni dans sa philosophie – que l'on a besoin d'États qui soient en équilibre sur le plan budgétaire, mais aussi de grands projets qui relancent l'Europe sur le plan de l'investissement et de la création de richesses.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA
COOPÉRATION AVEC LA RÉGION FLAMANDE
ET LA RÉGION BRUXELLOISE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la coopération avec la Région flamande et la Région bruxelloise ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre-Président, tout récemment, vos homologues bruxellois et flamands ont conclu un accord de coopération entre Régions. Dans cet accord, ils mettent en avant leur volonté de travailler de concert sur une série de dossiers comme la mobilité et l'emploi, par exemple. Cet accord intervient dans le cadre plus global de la sixième réforme de l'État qui a conduit à un glissement important de matières du Fédéral vers les régions et communautés.

Aujourd'hui, la Région wallonne a acquis toute une série de nouvelles compétences en matière de soins de santé, de politique agricole, d'énergie, de mobilité, et j'en passe. S'il convient à la Wallonie d'utiliser à bon escient ses nouvelles compétences, pour certains domaines, il est important, voire nécessaire, de travailler avec les Régions proches et, notamment, la Flandre et Bruxelles.

Une série d'accords de coopération existent d'ailleurs déjà entre les Régions et, avec l'acquisition de nouvelles compétences, force est de penser qu'une série de nouveaux accords pourraient voir le jour.

Dans ce nouveau contexte, des accords de coopération globaux avec la Flandre, d'une part, et la région bruxelloise, d'autre part, sont-ils envisagés ? Si oui, quels nouveaux domaines de compétences couvriront-ils ? Sinon, pourquoi ?

Le Gouvernement a-t-il régulièrement des contacts avec la Région bruxelloise et la Flandre sur des dossiers relevant des nouvelles compétences ? Si oui, sur quels dossiers portaient ces contacts ? Qu'en ressort-il ? Sinon, pourquoi ?

Quelles sont les priorités du Gouvernement wallon dans la coopération avec la Région flamande à propos des nouvelles matières ? Et pour la Région bruxelloise ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, il s'agit d'une question importante et elle vient vraiment à son heure. Cela est peut-être fortuit, mais elle tombe bien. C'est important, parce que dans un État comme le nôtre, la coopération est absolument indispensable et, même, plus le fédéralisme s'approfondit, et plus la coopération devient indispensable.

Cela fait donc partie des rendez-vous naturels que, en tant que Ministre-Président de la Wallonie, j'ai installés dès les premières semaines.

En toute logique, j'ai d'abord rencontré mon homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 20 octobre dernier. J'ai vu – c'est le hasard du calendrier – pas plus tard que ce matin, mon homologue Ministre-Président bruxellois, M. Vervoort et je rencontrerai, le

1er décembre, mon homologue flamand et, le 8 décembre, mon homologue germanophone, M. Paasch.

Je ne manquerai pas aussi de rencontrer la Présidente de la Cocof, qui est une entité pleine et entière et que l'on oublie parfois. Je rencontrerai donc Mme Laanan.

Il s'agit, à chaque fois, de nouer de premiers contacts, d'envisager le champ de coopération et de partenariat que nous mettrons en œuvre dans les mois et années à venir. Il ne s'agit pas encore de boucler la liste des chantiers et des priorités, mais d'amorcer la pratique qui permettra de les mener à bien.

Dans le même esprit, le Premier ministre, qui est chargé constitutionnellement de la convocation du Comité de concertation, a convié l'ensemble des ministres-présidents à une réunion de travail, le 10 décembre prochain. Vous voyez que, là aussi, dans toutes les formes de coopération, et avec l'ensemble, des relations auront été nouées.

Vous l'évoquez vous-même dans votre question : le champ du dialogue est particulièrement vaste, lié ou non aux nouvelles compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

La collaboration se déclinera donc en thèmes et dossiers précis. Il n'y aura pas forcément d'accord de coopération global, mais sur chaque sujet, nous veillerons à nouer les accords nécessaires.

Comme je l'évoquais récemment, en réponse à une question de notre collègue, M. Hazée, les différents ministres fonctionnels mèneront à bien, eux aussi, des négociations techniques et politiques sur les thèmes relevant de leurs compétences au sein des groupes de travail interfédéraux, dans les conférences interministérielles, au niveau du Comité de concertation, voire en préparation de réunions conjointes de gouvernements. Nous aurons bientôt une réunion conjointe des Gouvernements de la Région et de la Fédération.

J'ai également indiqué, ici même, que la loi spéciale de réforme institutionnelle, modifiée suite à la sixième réforme de l'État, prévoit la conclusion obligatoire d'un certain nombre d'accords de coopération. Nous allons donc y travailler.

Pour le reste, la liste s'étoffera et se précisera au fil du développement des échanges. Ce matin, par exemple, avec le ministre bruxellois, nous avons évoqué les questions de mobilité entre Wallonie et Bruxelles qui sont des questions très importantes et la perspective, dans le cadre de la communauté urbaine qui avait été envisagée dans le cadre de la sixième réforme de l'État, que les deux Régions y travaillent ensemble.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je remercie le Ministre-Président.

Voilà, comme vous le dites, la question est tombée à pic et je suis très heureuse d'apprendre que des contacts et des rendez-vous ont déjà été pris. En effet, comme vous le dites, la coopération est indispensable. Il y a des matières qui doivent être travaillées et étoffées. Je reviendrai, un peu plus tard, pour voir où en sont les dossiers, ainsi que les listes des matières qui peuvent être étudiées ensemble, au niveau de cette coopération avec vos différents collègues.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES FONDS
STRUCTURELS EUROPÉENS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Magonne, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les fonds structurels européens ».

La question est retirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 41 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Latifa Gahouchi, PS
Mme Carine Lecomte, MR
M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Gilles Mouyard, Président
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
Cocof	Commission communautaire française
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGT2	Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des TIC
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
FEDER	Fonds européen de développement régional
OIP	organismes d'intérêt public
PIB	produit intérieur brut
P.L.U.I.E.S.	Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
SePAC	Service permanent d'assistance en matières administrative et pécuniaire des cabinets
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPW	Service public de Wallonie
UE	Union européenne
W.B.I.	Wallonie-Bruxelles International